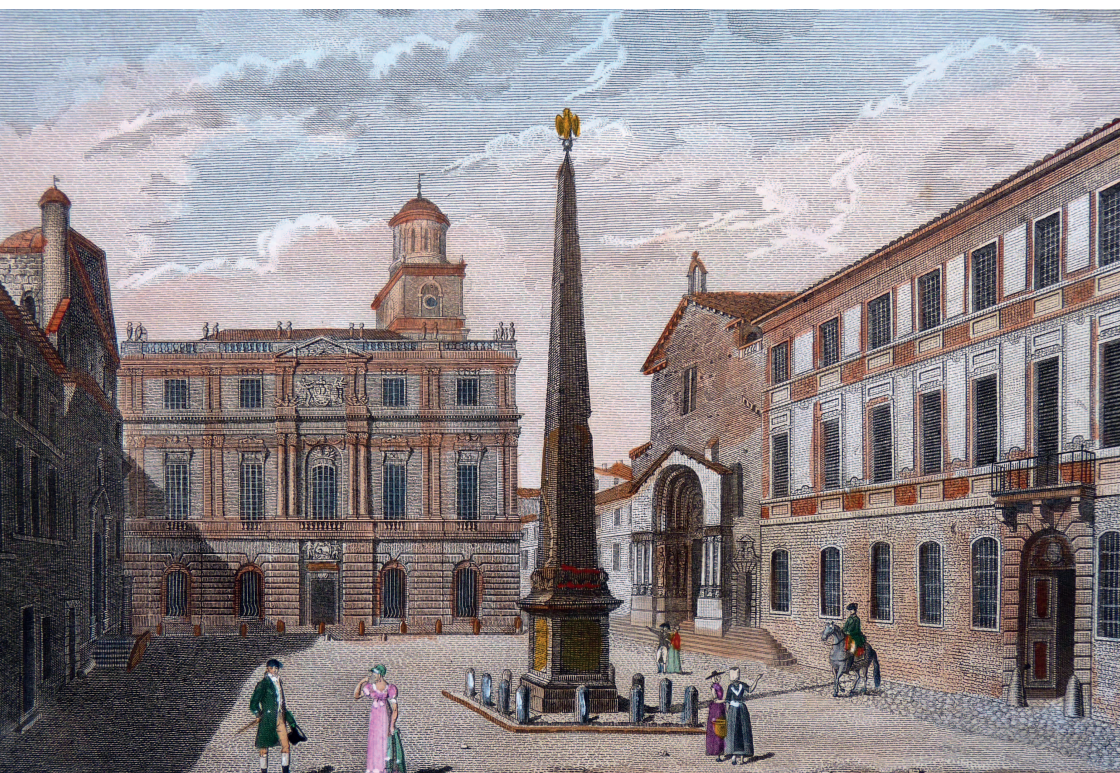


A.V.A.

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 187

Septembre 2021



Place Napoléon (aujourd'hui place de la République) à Arles.
Dessin d'Étienne Tassy, gravé par Jean-Michel Véran, 1806, 17,7 x 23,5 cm.
(Collection Robert Régál)

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

SOMMAIRE

- *ÉDITORIAL* page 1
Par Vincent RAMON
- *ARLES (ET SON OBÉLISQUE),
DE L'AIGLE NAPOLÉONNIEN AU SOLEIL DES BOURBONS* page 3
Par Michel BAUDAT et Christophe GONZALEZ
- *LE RHÔNE D'ARLES AUX TEMPS ROMAINS :
(TROISIÈME PARTIE : DES AMPHORES, DES HOMMES ET LE RHÔNE)* page 35
Par Jean PITON et Christophe GONZALEZ
- *MARIE-ROSE* page 45
Par Jacques GARCIN
- *LE RUBAN D'ARLÉSIENNE DE LÉO LELÉE* page 53
Par Jean-François CHAUVET
- *LE PATRIMOINE : UN ENJEU CITOYEN* page 57
Par Christian MOURISARD
- *IN MEMORIAM : DOCTEUR PHILIPPE VALON* page 63

COTISATIONS :

De janvier à décembre : 30 euros
(36 euros pour les abonnements hors de France)

À faire parvenir uniquement à :
B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex

Permanence : mardi et jeudi de 14 h à 18 h
Espace Mistral, 2A boulevard Émile Combes ARLES

Entrée par le 2 rue Condorcet

Tél/Répondeur : 04 86 63 62 21

E-mail : ava.arles@club-internet.fr

SITE INTERNET : www.amisduvieilarles.com

ÉDITORIAL

Les échos donnés cette année au retour tant espéré et attendu des journées européennes du patrimoine nous montrent combien la prise en compte de son importance dans le quotidien des Français et des Arlésiens en particulier n'est plus à démontrer, toutes générations confondues. « Patrimoine pour tous », tel était le thème de cette édition 2021, et dès lors s'est affichée une volonté réelle pour le Ministère, la ville et les AVA dans leur élan, de formaliser pour lui ce devoir d'identification, de valorisation, qu'il soit matériel ou immatériel, avec un objectif de transmission de cette passion partagée avec les nouvelles générations. En cette année où Arles célèbre les 40 ans du classement de ses huit monuments emblématiques au patrimoine mondial de l'humanité, il est très intéressant de noter que cet objectif est en concordance avec celui de l'UNESCO qui, dans sa campagne en cours intitulée « Patrimoine mondial, aujourd'hui et demain avec les jeunes », déclare que pour sensibiliser les jeunes, il convient de retenir que les garanties de la transmission, la sauvegarde et la protection du patrimoine soient d'abord la marque du respect de soi-même et de l'autre et l'acceptation de la diversité. Un pas vers l'humanisme du XXI^e siècle ? Dont acte !

Certains pensent très simplement que transmettre ces valeurs du patrimoine est un devoir de mémoire dont on peut se libérer une fois par an en présentant le monument et en racontant brièvement son histoire ; en fait Simone VEIL n'affirmait-elle pas dans une interview en 2005 : « *Je n'aime pas l'expression « devoir de mémoire ». En ce domaine, la notion d'obligation n'a pas sa place. Autre chose est le devoir d'enseigner, de transmettre. Là, oui, il y a un devoir* ». Dans ce contexte la mission est beaucoup plus complexe et demande une implication accrue de toutes les générations qui souhaitent réellement transmettre cet héritage ; il convient alors de se remémorer la pensée d'Honoré DE BALZAC qui affirmait en 1910 que « *les connaissances humaines sont un dépôt précieux qu'un siècle doit transmettre intact à un autre quand il ne les augmente pas* ».

Arles est ainsi faite que la richesse et la diversité de son patrimoine associées à ses 2 000 ans d'histoire continue peuvent laisser croire que sa transmission se faisant naturellement, sa renommée suffira à assurer son rayonnement culturel !

Or comme le rappela en 46 av. J-C, dans l'une de ses sentences Publilius SYRUS, ancien esclave affranchi et poète romain reconnu par César lui-même : « *Une bonne renommée est comme un second patrimoine* »... Aux Arlésiens de sauvegarder ce dernier !

Vincent RAMON



**Figure 1 - Antoine Claire Thibaudeau (1765 - 1854),
préfet des Bouches-du-Rhône de 1803 à 1814.
Dessin H. Rousseau, gravure E. Thomas, 1889.
(Album du centenaire, Jouvet et Cie, éditeurs,
Paris, 1889, p. 140)**

ARLES (ET SON OBÉLISQUE), DE L'AIGLE NAPOLÉONIEN AU SOLEIL DES BOURBONS

Le bicentenaire de la mort de Napoléon I^{er} le 5 mai 1821 a été commémoré cette année un peu partout en France. Alors, quid d'Arles et de Napoléon I^{er} ? Pour le bulletin des AVA, Michel BAUDAT et Christophe GONZALEZ ont fait « plume commune » pour relater la marque, directe ou indirecte, de l'empereur sur notre ville d'Arles.

Le 18 mai 1805 (28 floréal an 13), un arc de triomphe plaqué contre la face extérieure de la Porte de la Cavalerie portait une inscription annonçant l'entrée dans la ville d'un « ange » qui assurerait à la petite patrie arlésienne le retour d'un âge d'or depuis des siècles disparu :

*« Nos vœux sont accomplis. Sois fière, ô ma patrie :
Il entre dans tes murs cet ange protecteur
Qui vient par ses regards te redonner la vie,
Et le lustre et le rang d'une antique splendeur. »*

Cet « ange » régénérateur arrivait... à cheval, de Tarascon, où se trouvait alors la sous-préfecture : il s'agissait d'Antoine-Claire Thibaudeau, préfet des Bouches-du-Rhône (*figure 1, ci-contre*). Compte tenu des certitudes que la municipalité avait fait peindre dans ces quatre vers et des trois jours de festivités prévues, cette « entrée » préfectorale ne pouvait se réduire à une mince affaire. Comme tout ange, le fonctionnaire, même prestigieux, n'était qu'un intermédiaire, l'ombre portée de l'empereur.

Un obélisque, un maire, un empereur

Une municipalité relais du pouvoir

Cinq semaines auparavant¹, le 9 avril, le conseil municipal s'était réuni avec une seule question à son ordre du jour : la « restauration » de l'obélisque, dont l'état déplorable, affirmait le maire, Henri du Roure², imposait une action d'urgence. Pourtant, la réunion ne s'engagea pas

1. L'étude de la visite préfectorale qui constitue une partie de cet article se fonde sur : 1) le témoignage manuscrit de François-Xavier Eymini (médiathèque d'Arles, M 955), 2) diverses séances du conseil municipal de l'année 1805 (Archives communales d'Arles, D 11), 3) le *procès-verbal de la consécration de l'obélisque de la ville d'Arles à la gloire de sa majesté empereur des Français, roi d'Italie*, Arles, imprimerie G. Mesnier, 1805 (Médiathèque d'Arles, AA 45513), 4) le « Verbal de la fête de l'inauguration de la fête d'Arles en l'honneur de Napoléon I^{er}, empereur des Français et roi d'Italie », *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, juillet 1908, p. 225-236.
2. Henri du Roure (alors orthographié « Duroure ») de Vergières, comte de Beaujeu (1741-1807).

dans une discussion technique (un devis estimatif était présenté pour simple approbation), et l'essentiel se trouva dans la déclaration de l'édile qui se présenta comme protecteur de tous les « objets d'art et de science » que renfermait la ville. Par cette restauration, il espérait entrer dignement, dit-il, dans « les vues grandes et généreuses de sa majesté impériale » et, en cela, mériter la confiance dont le gouvernement l'avait honoré en le nommant à ce poste.

La nomination de l'équipe municipale par le pouvoir, dont elle devenait un simple relais, était la norme depuis la loi du 13 février 1800, adoptée sous le régime du Consulat, dont l'homme fort était Napoléon Bonaparte, général et Premier consul. Après son coup d'État du 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII) qui l'avait porté à ces responsabilités, il avait déclaré la Révolution « finie », c'est-à-dire terminée dans le temps et fixée dans ses principes. À dire vrai, le pays et les citoyens sortaient épuisés d'une décennie de bouleversements qui avait changé l'histoire de la France, bousculé celle de l'Europe et on aspirait au retour à l'ordre. Ce jeune général qui avait manifesté sa poigne bénéficiait d'un élan favorable et Arles prendra sa part à chaque étape d'un cheminement qui le conduirait bientôt à faire de son prénom le nom du premier empereur de l'époque moderne.

Le premier jalon était son élection en tant que consul à vie, ce qu'avait permis l'instrumentalisation de l'attentat du 24 décembre 1800, auquel il avait échappé et qui avait conforté sa légende. Quatre mois plus tard, le 9 avril 1801, l'assemblée municipale arlésienne adopta une adresse au Premier consul rédigée par Charles Lacroix, le préfet du moment, selon laquelle un complot « atroce » avait mis en péril les jours du dirigeant et les destinées de la France, alors même que le supplice des coupables n'avait point calmé les alarmes des Français et ne rétablirait pas la sécurité, etc. Il importait de dresser « une barrière » entre la sureté du pays et les implacables ennemis de la France et de la gloire, entre Napoléon et « les poignards », etc. Tout commandait de s'unir à jamais « au nom glorieux de Bonaparte » et c'est aussi ce que décida la majorité des votants, de sexe masculin et payant une certaine imposition, à la consultation du 2 août 1802, dont la question était simple : « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ? » Les électeurs votaient en apposant leur signature sur l'un des deux registres prévus, l'un pour le « non », l'autre pour le « oui », et à la vue de tous. Arles se joignit à l'écrasante majorité du vote positif (3,5 millions de « oui » contre 8300 « non »).

Un pas supplémentaire fut franchi lorsque, au début du mois de mai 1804, les autorités civiles du département des Bouches-du-Rhône

s'adressèrent de nouveau au Premier consul³, l'appelant à « encourager la stabilité du gouvernement, à constituer définitivement la Nation, et à lui donner des institutions conformes à sa dignité et à sa puissance ». Cela revenait à appeler à la constitution de l'empire et le conseil municipal du 8 mai adopta le message. Tout s'enchaîna alors rapidement : le 18 mai (28 floréal an XII), l'Empire était instauré ; une nouvelle équipe municipale fut bientôt nommée qui, le 25 août, prêta serment d'obéissance à la constitution du nouveau régime et fidélité à l'empereur⁴. Restait le sacre, il aura lieu le 2 décembre de la même année.

L'ascension de « l'homme fort », qui inaugurerait un pouvoir autoritaire, avait été soutenue par une presse muselée, par quelques hommes politiques, hommes de lettres, artistes plasticiens qui se chargeaient de mettre en récit et en images le destin de celui qui incarnerait la nouvelle donne politique : une véritable « fabrique » de la figure légendaire à laquelle le peuple était appelé à rendre un culte.

Arles et le culte impérial

La Saint-Napoléon et les fêtes impériales

L'un des premiers actes politiques de Bonaparte, Premier consul, fut de signer un concordat avec le Saint-Siège (15 juillet 1801, proclamé l'année suivante) qui rétablissait officiellement la pratique catholique. Le pouvoir cherchait ainsi à obtenir la pacification religieuse du pays qui, dans la période révolutionnaire, s'était déchiré sur ce sujet. Avec cet accord, c'était autant de pratiquants retirés à la contre-révolution tandis que le fait religieux devenait un nouveau relais du pouvoir. Ainsi, lorsque, le 4 août 1803, l'archevêque d'Aix et d'Arles ordonna des prières pour le 15, jour de la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, il modifia la portée de son mandement dans le but de commémorer la réouverture des églises, le rétablissement de la paix des consciences et l'assurance du clergé (payé par l'État, ainsi que les pasteurs), tous motifs qui imposaient, écrivit-il, « la multiplication des actions de grâces, des vœux et des prières » pour la prolongation des jours du Premier consul à vie et le succès de ses entreprises⁵.

Ce culte exploitait encore la coïncidence des dates entre l'Assomption et la naissance de Bonaparte, le 15 août 1769⁶, ce qui facilitera, à partir de 1806, l'instauration de la fête de saint Napoléon,

3. 5 mai 1804 (15 floréal an XII).

4. Archives communales d'Arles (dorénavant AC Arles), D9, f° 276 r°/v°.

5. AC Arles, P5.

6. Coïncidence que souligne l'archevêque : « C'est ce même jour qu'a pris naissance ce jeune Héros appelé pour délivrer la France du joug qui l'opprimait et pour nous restituer notre culte... »

fixée ce même jour. Lorsque, le 25 juin 1806, le même archevêque prit un nouveau mandement au sujet de la Saint-Napoléon, suivi des instructions du cardinal légat du presbytère de Caprara⁷ (*figures 2 et 3, pages 8 et 9*), il souligna ce fait en y montrant la volonté divine : « N'est-ce pas à cette époque qu'a pris naissance le jeune Héros dont Dieu s'est servi, comme d'un nouveau Cyrus⁸, pour accomplir notre délivrance ? » On jouait aussi sur une concordance de lieux puisque saint Napoléon, avait été martyrisé⁹ à Alexandrie, c'est-à-dire en Égypte où s'étaient déroulés « tant de beaux exploits » guerriers de « notre empereur » conduit par la main de Dieu « pour l'accomplissement de ses volontés bienfaisantes. » Dans cette entreprise idéologique, les petits Arlésiens, comme tous les autres, étaient également concernés car ils récitaient ce qu'imposait le catéchisme impérial, instauré en 1806, selon lequel les chrétiens devaient donner à l'empereur « amour, respect, obéissance, fidélité, service militaire, [...] tributs pour conserver et défendre l'Empire et son Trône ».

On voit combien cet amalgame prend un poids considérable dans la mesure où cette date qui conjugue l'Assomption et la Saint-Napoléon devient Fête nationale.

Bien entendu, la loi obligeait le conseil municipal à organiser les cérémonies relatives à la Saint-Napoléon, au rétablissement de la religion catholique, à l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz. Pour 1806, dès le 14 à midi, le soir encore et le lendemain matin, à 5 heures, sonneries de cloches, salves d'artillerie, roulements de tambours, fanfares de trompettes annoncèrent aux Arlésiens « les fêtes glorieuses qu'ils [avaient] à célébrer ». Le 15, à trois heures, l'équipe municipale se rendit à Saint-Trophime pour assister aux cérémonies religieuses et le soir la place Napoléon fut animée par des illuminations, un feu de joie, tandis que des bals étaient ouverts au public dans les salles de l'hôtel de ville¹⁰. Il en fut ainsi chaque année...

7. AC Arles, P5.

8. Cyrus le Grand (v^e siècle avant notre ère), fondateur de l'empire perse, considéré comme un administrateur exemplaire et grand conquérant. Il avait permis aux Juifs de retourner en Judée : ce thème du retour est donc utile après le concordat.

9. Saint Napoléon avait été victime de la dernière persécution du christianisme, au début du iv^e siècle, sous le gouvernement de Dioclétien et Maximien, persécution qui, à Arles, atteindra saint Genès.

10. Délibération du 5 août 1806, relative à la célébration de la Saint-Napoléon et du rétablissement de la religion catholique, de l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz suite au décret impérial du 19 février 1806 (AC Arles, D196, f° 144 r°-145 r°).

Les mariages de Rosières

Ce culte s'exprime encore par une institution qui conjugait propagande politique et préoccupation sociale : les mariages de « rosières », jeunes femmes volontaires pour épouser des militaires dont le temps de service était achevé ou qui avaient été réformés pour cause de maladie ou de blessure, indépendamment des postes qui étaient réservés à ces anciens soldats, comme garde-champêtre par exemple. En cela Napoléon voulait rendre un hommage public à « la sagesse et à la bravoure militaire » tout en favorisant la réinsertion de ces citoyens dans la vie civile. Divers événements et célébrations ont donné lieu à ces mariages qui bénéficièrent à plusieurs milliers d'ex-militaires (6000 à l'occasion du remariage de l'empereur, en 1810). À Arles, en 1806, un mariage de ce type coïncidait avec la double célébration, le premier dimanche de décembre, de l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz.

L'administration communale se livrait à une véritable enquête pour trouver ces rosières, modestes et vertueuses. Selon les années, les choix furent parfois difficiles malgré des affiches, des lettres aux curés et aux desservants¹¹. Pour se limiter ici à un seul exemple, en janvier 1811, Anne Grogard, âgée de vingt ans, fille d'un ménager (exploitant agricole) méritait, par sa « sagesse » et sa « vertu » d'être désignée pour épouser Claude Martin, militaire retraité de vingt-quatre ans, qui devait sa bonne fortune à sa conduite pendant ses deux ans de campagnes d'Italie sous les drapeaux des 37^e et 67^e régiments de ligne. Une dotation de 600 francs était prévue ainsi qu'une somme de 50 francs pour les frais d'acte et de célébration des noces¹².

Vieux granit, nouveau musée et actualité politique

C'est encore dans le cadre du culte napoléonien que se plaçaient les cérémonies qui commencèrent à la Porte de la Cavalerie ce 18 mai 1805, date anniversaire du jour (18 mai 1804) où le Sénat avait proclamé le Premier consul Bonaparte empereur des Français : on se reliait donc à l'origine même du nouveau régime. Mais, outre le contexte national, Arles avait dans l'immédiat une dette de reconnaissance envers Napoléon I^{er}, qui venait de signer, au début du mois de janvier, la création du musée lapidaire, pour lequel l'ancienne église Notre-Dame-la-Principale (Sainte-Anne) avait été dédiée. La décision – dont nous savons maintenant qu'elle engageait une bonne part de la destinée culturelle et économique de la ville –, était cruciale dès ce moment même pour la sauvegarde de l'héritage antique arlésien. Sauver, en effet, car, lors de la

11. AC Arles, D12, f° 129 r°

12. AC Arles, D12, f° 173 r°.

Il nous reste, N. T. C. F., des vœux à former pour que la paix glorieuse que notre Empereur a conquise sur le continent, s'étende sur les mers, où la guerre exerce encore ses dévastations. Elle est nécessaire au repos de l'Europe, fatiguée de si longues et de si sanglantes hostilités; elle l'est spécialement à ces contrées pour les intérêts précieux du commerce; elle l'est pour l'accomplissement des vues de S. M. I., et pour qu'elle puisse se livrer sans distraction à l'ouvrage de notre bonheur.

Recourons donc avec ardeur au Tout-Puissant, qui amollit les cœurs et incline les volontés; sollicitons de sa bonté le bienfait de la paix qui nous manque encore; et employons auprès de lui l'intercession de l'auguste Protectrice de cet Empire.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos Vénérables Frères les Chanoines de notre Eglise Métropolitaine, nous avons ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

I. La Fête de St. Napoléon et celle du rétablissement de la Religion Catholique en France, ordonnée par S. E. M^{gr} le Cardinal-Légitime à *latere*, dans son décret commençant par ces mots, *eximium catholicæ religionis*, en date du premier mars dernier, pour seconder les pieuses intentions de S. M. l'Empereur, manifestées dans son décret, en date du 19 février de cette année, sera célébrée, chaque année, dans toutes les églises de notre Diocèse, le 15 août, jour de la Fête de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge.

II. Les oraisons de St. Napoléon seront ajoutées aux messes de l'Assomption, sous la seule conclusion *Per Dominum nostrum*. Elles seront prises dans la messe *Lætabitur, de martyre non pontifice*; la première est celle qui commence par ces mots, *Præsta quæsumus*.

III. Après les vêpres du même jour, il sera prononcé dans toutes les paroisses, un discours analogue à la circonstance, lequel sera suivi de la procession d'usage, qui se fera hors l'église, à la manière accoutumée; immédiatement après la rentrée de la procession, il sera chanté un *Te Deum* solennel, après lequel le célébrant récitera l'oraison *Pro gratiarum*

Figure 2 - Mandement de l'Archevêque d'Aix et Arles
pour le 15 août et la Saint-Napoléon.
(AC Arles, P5, 25 juin 1806)

actione. La cérémonie sera terminée par la bénédiction du Très-Saint Sacrement, avant laquelle on dira les antienne, versets et oraisons prescrits précédemment pour le jour de l'Assomption, et l'oraison de St. Napoléon.

IV. S. E. M.^{sr} le Cardinal-Légit à *latere*, dans la vue d'exciter la piété des fidèles, et de les engager à célébrer avec ferveur la Fête ci-dessus ordonnée, ayant, en vertu des pouvoirs apostoliques dont il est revêtu, accordé pour toujours l'indulgence plénière à tous les fidèles de J. C., lesquels ayant approché ce jour-là des Sacremens de l'Eglise, ou étant en état de grace, assisteront dévotement à la procession et au *Te Deum*, et prieront pour l'Eglise, le Souverain Pontife et l'Empereur, les Curés et les Recteurs auront soin de publier cette indulgence, le premier dimanche du mois d'août de chaque année.

V. Le premier dimanche du mois de décembre de chaque année, jour anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la mémorable victoire obtenue du ciel dans les plaines d'Austerlitz, il sera prononcé dans toutes les paroisses, après les vêpres du jour, un discours analogue à la circonstance, suivi du *Te Deum* et de l'oraison *Pro gratiarum actione*.

VI. Les autorités militaires, civiles et judiciaires seront invitées à assister à ces solennités.

VII. Le décret de M.^{sr} le Cardinal-Légit à *latere*, commençant par ces mots, *eximium catholicæ religionis*, et l'instruction y relative seront enregistrés ès registres de notre Archevêché, et imprimés à la suite de notre présent Mandement, lequel sera lu au prône de toutes les paroisses, le premier dimanche du mois d'août prochain.

Que la grace de Notre-Seigneur J. C. soit avec vous tous. Ainsi soit-il. *Ad Rom., cap. 16, v. 24.*

DONNÉ à Aix, le 25 juin 1806.

† J. M. Archevêque d'Aix et d'Arles.

Par Mandement de M. l'Archevêque d'Aix et d'Arles.

REY, Secrétaire de l'Archevêché.

Figure 3 - Suite du document de la page précédente.

création du musée du Louvre, en 1793, le ministère de l'Intérieur avait prévu de récolter quelques vestiges locaux pour enrichir les collections de cet établissement (devenu « Napoléon ») ou pour en orner divers lieux et palais de la capitale. Une liste officielle de pièces à emporter avait été établie, parmi elles les deux colonnes du théâtre antique, et un entrepreneur était chargé de l'enlèvement. L'érudit arlésien Pierre Véran avait livré bataille sur ce point, avec l'appui décisif d'Aubin-Louis Millin, conservateur du cabinet des médailles à Paris et qui avait entrepris un voyage dans le midi en 1804. Or, l'interlocuteur de Pierre Véran, alors chargé du bureau de la Statistique à la préfecture, était Antoine-Claire Thibaudeau qui présentait une sensibilité particulière sur le sujet muséographique puisqu'il avait participé à la création du musée du Louvre ainsi qu'à l'organisation du Muséum d'Histoire naturelle¹³. Le « don » du musée, selon le mot du maire, appelait un contre-don, qui prendra la forme d'une opération politique de propagande : dédier à l'empereur cet obélisque, seul monument de cette sorte en France. Selon l'édile, ce geste correspondait au souhait de tous les Arlésiens, qu'il disait enthousiastes à l'idée de consacrer cet antique monument à « la gloire du héros magnanime à qui l'empire français est redevable de sa régénération et de son bonheur ». En cela, Arles laisserait pour les « races futures » le témoignage de « son respect, de son amour, de son admiration, de sa vive reconnaissance ». On comprend à ces mots que le projet ait été accepté sans difficulté par le préfet lorsque la municipalité le lui avait présenté. Par ailleurs, rien de tel, pour forger l'image d'un héros à l'antique, que de le relier aussi directement à l'Antiquité, à la gloire romaine, comme Arles pouvait le faire. Mais le relier en soulignant tout de même sa supériorité car, comme le proclamait une inscription, cette Antiquité, qui pouvait se vanter de grandes choses, devrait plutôt considérer les actions de Napoléon, les admirer et se taire !

Mais l'équipe municipale était peut-être animée d'arrière-pensées. Car, si l'obélisque, les autres monuments, les nombreuses ruines qui faisaient croire à un musée à ciel ouvert étaient le signe même de la chute et de la disparition de cette « antique splendeur », le passé tout récent avait aggravé ce sentiment de déclassement dans la mesure où la ville avait perdu le siège de la sous-préfecture depuis le 2 mars 1800 au bénéfice de Tarascon (jusqu'en 1821), ce qui avait provoqué un fort mécontentement et de nombreuses démarches.

Quoi qu'il en soit, une fête de type politique se préparait. Ce 18 mai correspondait à ce que l'on appelle une « entrée », terme qui

13. Pendant la période révolutionnaire, Antoine-Claire Thibaudeau avait participé au Comité d'Instruction qui chapeautait les institutions culturelles.

désigne non seulement le fait de pénétrer dans la cité mais encore l'ensemble des préparatifs, ornements et festivités réservés aux personnalités civiles, religieuses, militaires qui, pour une raison quelconque, étaient officiellement accueillies par la ville. Ce sont des moments où, par la mise en spectacle « idéologique » de la ville, on le verra, s'expriment à la fois le pouvoir de celui qui arrive et sa reconnaissance par la population qui le reçoit. Le « clou » des cérémonies prévues était la dédicace à Napoléon : l'allégeance arlésienne serait ainsi « fixée » dans le granit, en cette place centrale baptisée « Napoléon », où se trouvait le musée créé par Napoléon, où le pouvoir civil nommé par Napoléon côtoyait le pouvoir religieux restauré par Bonaparte-Napoléon ! Et ce n'était pas tout, car la place avait évidemment bénéficié d'une scénographie... napoléonienne.

Le décor de la place : formes et sens

Du bonnet abattu à l'aigle élevé

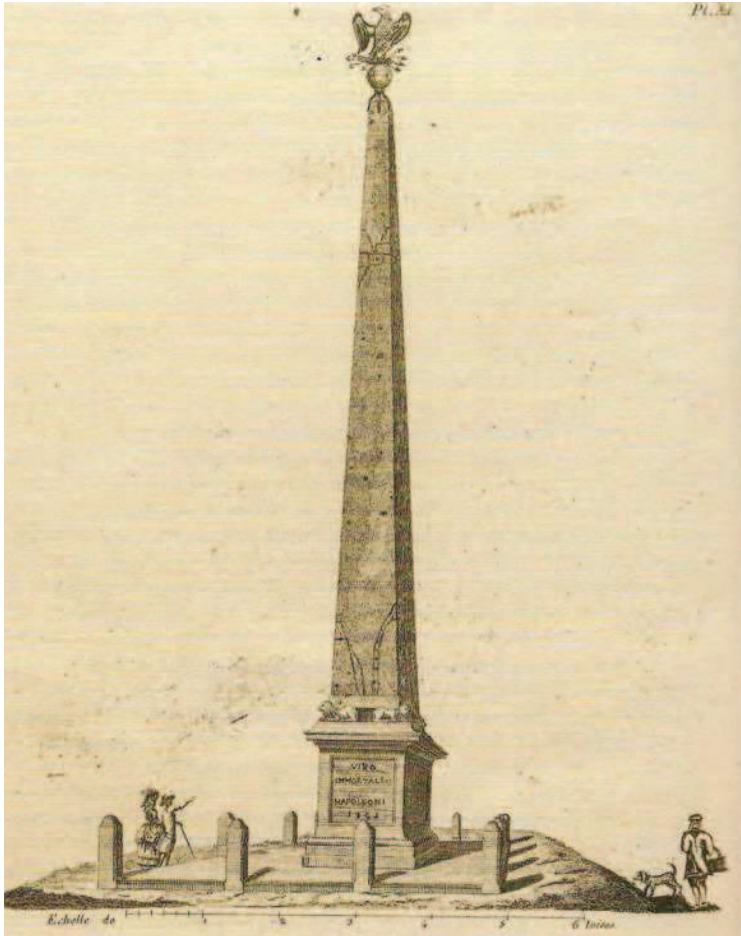
Le conseil municipal avait décidé de couronner l'obélisque d'un aigle impérial, les ailes déployées, à l'image « du sceau de l'Empire » et tenant la foudre dans ses griffes. Le glorieux volatile fut fabriqué par un serrurier arlésien du nom d'Estivalet, le bronze initialement prévu étant remplacé par du cuivre peint « à l'huile couleur de bronze » (*voir illustration de la couverture et figure 4 page 12*).

Mais entre le projet et la cérémonie s'intercale une étape dévolue aux préparatifs, moment laborieux que les historiens passent généralement sous silence au prétexte d'une faible signification. Rappelons ici la mémoire de ceux qui ont concouru à la transformation de l'espace public et dont les travaux ont certainement constitué en eux-mêmes un spectacle assorti de maints commentaires, générateurs d'émotions et d'opinions.

Il fallait donc que cet aigle prenne son envol jusqu'au sommet du monument où se trouvait déjà un « globe d'azur » dont l'ornementation évolutive avait suivi les bouleversements de l'histoire. Initialement décoré de six fleurs de lys, il avait été surmonté d'un soleil de bronze¹⁴, réalisé par Jean Tardieu, qui avait honoré Louis XIV et les deux monarques suivants, puis d'un bonnet phrygien lorsque les temps révolutionnaires étaient venus, tandis que l'on arrachait les fleurs royales...

Pour permettre l'ascension de l'emblème aux ailes figées, on avait dressé une poutre de 72 pieds (environ 22 mètres), louée par la mairie et qu'une dizaine d'hommes avait transportée – sans doute un mât de marine puisque cette pièce avait une extrémité plus étroite que l'autre.

14. Le globe avait été mis en place le 20 mai 1676 et le soleil trois jours plus tard.



Obélisque d'Arles. Par délibération du 28 floréal an XIII (18 mai 1805), l'aigle impérial a remplacé à son sommet le bonnet phrygien qui avait été mis en place à la Révolution.

Gravure de J-B A Guibert.

Dessin utilisé par J-F de Noble de la Lauzière en 1808.

(Collection Robert Régat)

Tandis que le gros bout se préparait à pénétrer dans un trou creusé tout contre le piédestal de la *colonne*, l'autre était saisi par deux cordes qui passaient dans des poulies placées aux deux extrémités du dernier étage de l'hôtel de ville. Ces cordages redescendaient à la verticale et repassaient dans d'autres poulies fixées aux fenêtres du rez-de-chaussée. En tirant sur ces deux bouts la poutre se redressait tandis que d'autres liens servaient à contrôler son mouvement jusqu'à ce qu'elle se trouve fichée dans le trou prévu, et solidement liée à des fenêtres situées aux quatre côtés de la place. Au sommet de ce mâât, deux poulies : l'une permettait de hisser une cage de bois dans laquelle se trouvait l'ouvrier chargé de l'installation, l'autre servait à monter l'outillage. Ainsi encagé à belle hauteur, l'intrépide artisan avait descélé globe et bonnet, réparé et remis en place le premier (qui avait souffert lors de l'arrachement des fleurs de lys), et enfin fixé l'oiseau dominateur ainsi triomphant au sommet de la « pyramide » comme disaient les Arlésiens.

Le piédestal : piques d'honneur et marbre gravé

Les travaux pour la reprise du piédestal allaient en partie changer l'aspect de la place car ils consistaient à entourer le massif (le bassin n'existait pas) de deux marches, à recouvrir le sol de l'espace protégé avec du marbre et à remplacer la grille ancienne par une balustrade formée de piques de fer ornées d'un cordon et d'un gland. Un portillon perçait l'un des côtés : c'est ce que les Arlésiens verront pendant des décennies. À l'occasion de ces jours de fêtes, ce garde-corps était recouvert de « riches tapis de Turquie » et l'intérieur montrait quatre parterres chargés de fleurs et délimités par des buis et du myrte, dont les feuillages persistants étaient symboles de stabilité et d'immortalité, tout comme, aux quatre angles de la surface, les ifs taillés, dans des vases. Chaque compartiment avait reçu en son centre un oranger, traditionnel signe de prospérité et de bonheur, les quatre arbres étant prêtés par Pierre Pomme, médecin¹⁵, qui habitait tout près, au Plan-de-la-Cour. On avait bien prévu de remplacer les quatre lions de pierre, sculptés par Jean Dedieu et Antoine Paulet, par leurs équivalents en bronze mais on se passa des nouveaux fauves symboliques qui ne seront mis en place qu'en 1829.

Cette restauration comprenait encore la réfection des quatre faces du piédestal afin d'y fixer des plaques de marbre gravées d'inscriptions à la gloire de l'empereur, sans que ne manquent guirlandes de fleurs et de buis. Un certain Borne fils, « marbrier et bon ouvrier », fut chargé de reproduire les lignes en latin composées par Jean-François Blain, ancien député et actuel secrétaire général de la mairie. Ces lignes concentraient

15. Pierre Pomme, 1728-1814, royaliste modéré, avait été maire d'Arles en 1795 et avait été démis par le préfet Thibaudeau dès son arrivée dans le département.

les vertus héroïques et la sagesse de l'empereur dans l'accumulation des faits et le langage exalté de circonstance pour en faire une épopée civile et guerrière. Qu'on en juge par la traduction de l'inscription de la plaque qui faisait face à la façade de l'hôtel de ville :

« À L'IMMORTEL NAPOLÉON / premier empereur des Français / véritablement grand dans la paix et dans la guerre / qui, ayant terrassé les ennemis du dehors / apaisé les discordes civiles / détruit l'hydre de l'anarchie / rendu aux lois leur vigueur, / a rétabli l'empire français ébranlé jusque dans ses fondements / augmenté, étendu / sa puissance, son commerce et ses limites / ramené l'intégrité de la foi de nos pères / redressé nos autels renversés par l'impiété, / LA VILLE D'ARLES / consacre / dans cette belle place / sous de bien plus favorables auspices / comme un monument éternel de son amour et de sa reconnaissance / cet obélisque autrefois dédié au soleil. / Étant préfet du département des Bouches-du-Rhône / très honorable M. Claire Antoine Thibaudeau / conseiller d'État, chevalier de la Légion d'honneur, / maire de la ville d'Arles M. Henri Duroure, / adjoints MM. Claude Vallière et Guillaume Disnard. »

Pour une raison quelconque, les trois autres dédicaces étaient peintes sur papier blanc tendu sur des châssis, en attendant un plus noble support. Ces propos gravés dans la langue de l'Antiquité romaine gommaient le contexte immédiat, facteur de discordes et dissensions : en 1804, Arles avait voté l'offre d'un navire de guerre lors de la guerre contre l'Angleterre et quelques semaines avant la dédicace de l'obélisque, au mois de janvier, trente mille conscrits et autant de réservistes avaient été levés (pour l'heure maintenus dans leurs foyers), car depuis avril une coalition unissant les Anglais, les Russes, les Autrichiens, les Suédois et même le Royaume de Naples, s'opposait à l'Empereur, c'est-à-dire aux Français.

Gradins et arcs de triomphe

Ce genre de célébration destinée à glorifier un homme et un pouvoir ne peut évidemment se passer d'un public que l'on souhaite mobiliser. Pour l'accueillir, la place était entourée de gradins surélevés dont l'ensemble des pièces de bois étaient abondamment ornées de buis, de rubans, de feuilles de chêne, de divers symboles, notamment de grands N entourés de sept étoiles « en fil de fer entouré de buis et pas plus gros que le petit doigt ». Les intervalles entre les piliers formaient une série d'arcades ornées de guirlandes et de leur centre pendaient autant de croix de la Légion d'honneur avec nœud de ruban rouge, ordre institué depuis mai 1802. On voyait encore 38 médaillons, chacun enserré dans les

pattes de deux aigles et surmonté par une couronne impériale, contenant une inscription exaltant batailles et décisions politiques ou administratives, formant ainsi un nouveau récit du génie napoléonien. Ainsi, le XII^e médaillon proclamait : « À Arcole, malgré l'ennemi qui occupe la tête du pont, il y fixe lui-même l'étendard français et décide la victoire » ; le XXX^e affirmait : « Le Commerce était languissant il le relève par de bonnes lois, il encourage l'Agriculture » ; le XXXIV^e rappelait que « Protecteur des Beaux-Arts, il fonde le musée d'Arles », etc.

Traditionnellement, les entrées officielles se caractérisaient par la construction d'arcs de triomphe. Ce 18 mai, il y en avait un plaqué contre la façade de l'archevêché, entourant le porche d'entrée, et un autre devant la porte de l'hôtel de ville. Chacun montrait quatre colonnes plates cannelées dont les chapiteaux étaient ornés de feuilles de chêne peintes. Ces quatre pilastres faisaient donc apparaître chaque fois trois « portes » elles-mêmes décorées de cartons avec le portrait de l'empereur, peints par Jacques-Marie Vêran, graveur, le tout dessiné, exécuté en partie et dirigé par Michel de Truchet, à la fois poète et spécialiste d'agriculture.

Pour l'occasion, on avait aussi remplacé les anciennes plaques d'ardoise au-dessus des portes de la mairie, qui indiquaient jusque-là « Maison commune », par de nouvelles où on lisait « Hôtel de ville » (celles que l'on voit encore), ce qui faisait tout de même une petite différence...

C'est dans ce décor à la signification politique appuyée que le préfet allait œuvrer. Notre récit l'avait laissé à la Porte de la Cavalerie, devant le calicot exaltant ses « regards » réparateurs et bénéfiques pour l'avenir de la ville : d'ailleurs, l'un des médaillons déjà entrevus demandait à « l'heureuse Arles » de se montrer reconnaissante d'être ainsi confiée à ses soins. On verrait bien ; pour l'heure, il est temps d'assister à son « entrée ».

Un préfet en action : entrée, cortège, festivités

Entrée et itinéraire

Le cortège qui s'était formé à Tarascon comptait, outre un détachement de gendarmerie, le préfet, le sous-préfet, le secrétaire de préfecture, quelques autres responsables administratifs, des dames aussi, au moins les épouses des deux premiers cités, lesquelles voyageaient en voiture.

Cette suite fit donc halte devant la Porte de la Cavalerie où Henri du Roure prononça quelques mots d'accueil et où se recomposa le cortège. Celui qui franchit la muraille s'enrichit de l'édile en question, de ses adjoints et conseillers, du personnel de la mairie, y compris le concierge. La gendarmerie d'Arles remplaça celle de Tarascon et le tout compta

encore quelques gardes des douanes en uniforme ainsi qu'une garde d'honneur composée de jeunes gens de la ville, avec son drapeau et commandée par le fils du maire. Au son des trompettes, fifres et tambours, le cortège traversa la ville pour se rendre à l'hôtel particulier du maire (n° 6 de l'actuelle rue de la Roquette), où logerait le préfet. Il emprunta donc la place du Bourg Neuf (Voltaire), puis les rues du Saint-Esprit, de Saint-Antoine et de la Grande Boucherie (les trois actuellement réunies sous le nom de 4-Septembre). Il fallait ensuite suivre la rue des Gantiers (de l'Hôtel de Ville), traverser la place Napoléon, prendre la rue des Grands Carmes suivie de celle du Collège (les deux constituant la rue de la République), qui conduisaient au planet de l'Orme (place Antonelle – le boulevard Gambetta n'existait pas). Cette placette franchie, s'ouvrait la rue de la Poissonnerie (des Porcelets), puis, au-delà de la place où se dressait la halle aux poissons (Paul Doumer), c'était le début de la rue des Grands Augustins avec l'hôtel du Roure, devant lequel on avait dressé un arc de triomphe orné d'inscriptions en l'honneur du couple officiel. C'est donc pratiquement toute la ville qui fut traversée puisqu'avant la Porte de la Cavalerie au nord et après les remparts de la Roquette et le canal de Craponne au sud, ce n'était que campagne semée de quelques *masets*.

En fait il y eut deux défilés car, après quelques instants de repos, et après avoir revêtu son uniforme amplement brodé, le préfet, toujours accompagné du même cortège, rebroussa chemin vers la place Napoléon. De sorte qu'avant même que ne commencent les cérémonies autour de l'obélisque, l'aspect visuel et sonore de cette véritable « parade » constituait déjà une opération de communication affirmant la puissance du pouvoir central.

Messe et truelle : construire une communauté consentante.

Parvenu sur la place, le cortège entra d'abord à Saint-Trophime qui, depuis la loi du 9 avril 1802, avait été rendue au culte catholique et même instituée paroisse, ce qu'elle n'avait jamais été. Le curé Constant, qui allait célébrer la messe solennelle, attendait sur le pas du portail et c'est lui qui donna l'eau bénite au prestigieux fonctionnaire qui avait envers l'Église une attitude bien plus conciliante que son prédécesseur¹⁶. Après la messe chantée en musique à grand orchestre, « symphonie militaire » et orgue, le gros du cortège s'étant rangé sur la place (dans l'ordre protocolaire que prévoyait la loi), le préfet, le maire et la municipalité firent une fois le tour de l'obélisque, précédés de la musique, puis l'édile

16. Il s'agit de Charles Lacroix, qui avait d'ailleurs écrit une *Apologie de la Constitution civile du clergé* (Évreux, 1791). Le curé Constant avait été nommé par Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé, tout aussi conciliant que le nouveau préfet.

présenta une truëlle d'argent au préfet qui plaça un peu de mortier sur le piédestal du monument. Geste symbolique d'acceptation de l'allégeance arlésienne et peut-être d'une communion en train de se construire...

Manger, boire, danser

Aux alentours de 5 heures et demie, comme on disait alors, environ 150 personnes, fonctionnaires publics et « notables familles », étaient rassemblées à l'archevêché pour partager un banquet – l'heure avancée permettait d'économiser des chandelles et il fallait se donner du temps pour le bal qui allait suivre. Des toasts furent échangés « dictés par l'amour, l'enthousiasme et l'admiration qu'inspire le héros qui nous gouverne ».

Un détail du compte rendu s'avère très intéressant pour se faire une idée de la configuration de la place à cet endroit et à ce moment : l'une des tables du repas avait été servie « dans le grand salon, sur l'arceau ». Cet arceau, qui correspond à peu près à la façade de l'ancien Hôtel des Postes, rejoignait une rangée de maisons lui faisant face et qui fermaient depuis des siècles le côté sud de la place. Aliénées à la municipalité dès 1768, elles avaient été démolies pour agrandir la place. De sorte que cet arceau ne se soutenait plus guère et menaçait ruine. Il sera démoli en 1810¹⁷ et, plus tard, c'est à sa place que sera ouverte l'entrée de la rue Jean-Jaurès¹⁸. Signe des temps, on servit le café aux dames et au préfet dans le salon du curé jadis appelé « a chambre de saint Trophime »... À huit heures tout le monde se retira.

Deux heures plus tard, il y eut bal dans la grande salle de l'hôtel de ville où lustres et quinquets permettaient de contempler de nouveaux médaillons, d'autres inscriptions dans un décor de guirlandes. Le procès-verbal imprimé précise que « les costumes étaient les produits des fabriques françaises », ce qui tendait à célébrer l'effort impérial pour l'industrie nationale. La veine locale n'était pas oubliée puisque ces mêmes vêtements, riches et élégants, relevaient la « beauté si vantée des Arlésiennes » : où l'on voit s'affirmer un des éléments du mythe arlésien, à un moment où la « question du costume » n'existait pas encore. Le lendemain, la sociabilité des élites s'enrichit d'un dîner chez du Roure, où il y eut un « grand couvert » avec réception des dames de la bonne société. Le surlendemain, dernier jour de la visite, ces mondanités se poursuivirent avec un bal « paré », c'est-à-dire en grande toilette, où l'on n'entraît que sur billet, dans la grande salle de la mairie, tandis qu'à l'étage

17. Démolition décidée au conseil municipal du 8 mai 1806. Du reste, on n'avait pas construit de gradins devant cet arceau par « crainte d'accident ».

18. Sous cet arceau commençait un étroit passage pour piétons qui traversait le rempart et donnait sur ce qui deviendra les Lices.

inférieur, dans le vestibule, la population avait pu participer à un bal public, le premier. Il aurait été intéressant de savoir si la séparation sociale s'accompagnait d'une différence d'animation musicale. Mais cet aspect culturel est resté dans l'ombre.

Des chevaux, des hommes, des taureaux

Outre ce bal, outre les spectacles qu'avaient offerts les cortèges et les pratiques officielles autour de l'obélisque, le peuple, la population avaient pu assister à des moments festifs qui s'étaient coulés dans la tradition des fêtes arlésiennes qui se pratiquaient depuis bien longtemps¹⁹. Dans l'après-midi du 19 mai, sur la lice²⁰ (sans majuscule, le boulevard n'existait pas), s'étaient déroulées des courses de chevaux et une course à pied.

Les arrivées des deux épreuves étaient jugées à hauteur de la chapelle des Carmélites, à ce moment cour de l'hôpital de la Charité, où l'on avait construit une estrade d'où les officiels et leurs épouses pouvaient apprécier les compétitions. Le départ des cavaliers se situait devant l'église des Carmes déchaussés, face à la Roquette (actuellement simple façade). Seize concurrents se mesurèrent par groupe de quatre, le cinquième et dernier trajet déterminant deux vainqueurs généreusement récompensés ainsi que les propriétaires. Le cheval Camargue n'étant pas ce qu'il est devenu, ce fut un cheval « échappé d'anglais » qui gagna le premier prix. Après les équidés, les hommes s'élançèrent depuis la maison du Refuge, c'est-à-dire l'établissement des Femmes repenties qui occupait l'actuelle partie de l'avenue Sadi-Carnot située entre la rue Parmentier et le boulevard, faisant angle.

Le lendemain 20 mai, la place Napoléon fut occupée par un « combat de taureaux ». Le bétail avait été conduit durant la nuit par une centaine de « cavaliers » (on ne disait pas encore « gardians ») armés de tridents. Le jeu consistait pour les jeunes gens armés d'une « baguette » et d'un mouchoir rouge à « harceler » les bêtes dont certaines avaient des cocardes. Chacun des deux intrépides qui réussirent à en enlever reçurent une tasse d'argent des mains du préfet.

D'après les témoins oculaires, ce spectacle taurin connut un vif succès. Xavier Eymini affirme que l'affluence des étrangers fut si grande que bien des Arlésiens ne purent trouver place sur les gradins qui avaient servi l'avant-veille pour l'inauguration, et Pierre Véran affirme que ce combat

19. *Récits de fêtes en Provence au XIX^e siècle. Le préfet statisticien et les maires ethnographes*, F. Gasnault, P. Gombert, F. Laffé, J. Ursch (dir.), Silvana Editoriale, 2010 (Arles, p. 114-119). Christophe Gonzalez : « Fêtes en Provence (et à Arles) au début du XIX^e siècle », *Bulletin des AVA*, n° 146, septembre 2010, p. 9-31.

20. À cette époque, cet espace était aussi appelé « esplanade du Marché neuf ».

attira dans la ville plus de 10 000 étrangers²¹. Beaucoup des spectateurs commencèrent à occuper leur place dès le matin, en apportant leur « dîner » et, pour certains, leurs pots de nuit compte tenu de l'attente ! D'autres s'étaient juchés sur les toits environnants. Toutes les maisons étaient occupées d'étrangers, d'amis ou de familiers. Nombre de ces étrangers partirent dans la nuit même faute de trouver un hébergement.

Cette journée taurine en particulier et les trois jours de cérémonies eurent des répercussions économiques, pour les « entrepreneurs des échafauds (gradins) », les commerçants, hôteliers ou logeurs. Cela entraîna une augmentation des prix des denrées dont certaines manquèrent bientôt... Mais enfin, selon Eymini, « le coup d'œil était magnifique »²².

Administrer

Le calicot de la porte de la Cavalerie l'avait clairement proclamé : Arles attendait du préfet qu'il contribue à lui « redonner la vie ». De quelles décisions cruciales le fonctionnaire était-il porteur ? Aucune, apparemment. Il avait assisté, le 19 mai, au conseil municipal, puis visité le pont et le port, ce dont il « parut satisfait » dit Eymini. Mais l'ingénieur qui l'accompagnait se rendit non loin de ce pont, vers l'aval, en un lieu « voisin du pré de la laine²³ », à la situation imprécise, où la ville projetait d'aménager une « gare » afin d'abriter le pont de bateaux en période de glaces – ouvrage que l'on pouvait détacher. Parmi les diverses audiences, celle des représentants du corps des Vidanges semble avoir été houleuse. La question était d'importance car elle portait sur le dessèchement des marais du Trébon et de Meyrannes, opération commencée au XVIII^e siècle par Jean Van Ens. Les succès de ces vieux travaux s'étaient estompés assez tôt et, en 1804, une compagnie dirigée par un certain Decroy (ou De Croi) avait demandé la concession de ces marais et s'engageait à les dessécher de nouveau. Or, les propriétaires s'étaient émus de ce qu'ils considéraient comme une dépossession (« nous déposséder » écrit Eymini). L'ingénieur fut maintes fois interpellé sur cet aspect et, précise notre témoin, « il se défendit mal sur le rapport préparatoire qu'il fait attendre depuis longtemps ».

21. Médiathèque d'Arles, M 769, p. 38.

22. Dans le tome III de son *Voyage dans les départements du midi de la France* (1808), Louis-Aubin Millin consacre trois pages à ces cérémonies leur donnant ainsi un écho national.

23. L'origine de l'appellation de ce lieu, côté Trinquetaille, et relativement proche de l'entrée du pont, pose problème mais semble être la traduction du provençal *lou prad de la lagno*, c'est-à-dire l'endroit où on allait vider ses querelles (duels ?).

L'avenir dirait si cela suffirait pour rétablir Arles dans son « antique splendeur ». Bref, le 21 mai à 6 heures du matin, le préfet et sa suite officielle quittaient Arles par la Porte du Marché Neuf²⁴, seule issue au sud de la ville à cette époque. Un fonctionnaire partait, le pouvoir s'était montré et mis en scène dans le cadre d'une entreprise d'exaltation de l'Empereur, mais, lui, viendrait-il ?²⁵

L'espoir déçu d'une visite impériale

Sur demande préfectorale, le conseil municipal nomma une commission chargée de préparer cette éventualité (27 avril 1808)²⁶. L'effort essentiel devait porter sur la remise en état des voies d'accès à la ville, dont l'entretien n'était plus assuré depuis plusieurs années. Comme on ne connaissait pas les itinéraires d'arrivée et de départ, il fallait réparer les routes qui reliaient Arles au fort de Saint-Gilles, au bac de Fourques, à celui du Plan du Bourg qui conduit aux embouchures du Rhône, et cela concernait encore le chemin de Tarascon, la route de Salon et celle de Fos pour se rendre au canal d'Arles. En consacrant à ces travaux la somme importante de 30 000 Frs, la ville déclarait ne reculer devant « aucun sacrifice », ce qui soulignait la lourdeur d'un investissement motivé autant par les nécessités techniques que par « les sentiments d'amour, de reconnaissance et d'admiration » qui attachaient la commune d'Arles « à l'auguste personne de Napoléon le Grand ». On prit soin de justifier le budget en question en affirmant que si les habitants de cette ville étaient privés « du bonheur d'admirer de près le héros aussi célèbre par les vertus que par les exploits militaires », il résulterait de ces préparatifs l'achèvement des réparations des routes publiques... Outre ces coûteuses réparations, la municipalité demandait encore au préfet de lui obtenir des armes pour équiper les gardes d'honneur²⁷, à pied et à cheval, et suggérait que le préfet maritime pourrait envoyer un « canot propre à servir sa majesté l'empereur dans le cas où elle témoignerait le désir de s'embarquer sur le Rhône »²⁸ (4 mai 1808). L'empereur ne passerait pas

24. Son épouse ne partit qu'à deux heures après midi après avoir déjeuné.

25. Dans ses activités militaires, Bonaparte, lorsqu'il n'était que commandant, était passé à Beaucaire, le 28 juillet 1793, où s'était déroulé le fameux épisode du souper, et à Avignon le 30 du même mois, pour la prise de la ville.

26. AC Arles, D11, f° 193 r°-194 r°.

27. On conserve des lettres datées du mois de mai 1808 de personnes cherchant à s'exempter de ces gardes pour des raisons professionnelles ou médicales, ainsi que les certificats médicaux. AC Arles, H22.

28. AC Arles, D11, f° 202 r°-204 r°. Le projet fut à nouveau évoqué lors du conseil du 22 mai 1808. La commune avait alors investi 36 000 francs à la dépense à faire pour la réception de l'empereur AC Arles, D11, f° 260 r°-262 r°.

par Arles, mais le contexte national s'était déjà invité, entre lumière et ombre, et laissait entrevoir une dynamique d'assombrissement...

Vers le temps des crises

Arles dans le contexte national

En effet, si dans les mois suivants la dédicace de l'obélisque, la Grande Armée avait remporté les victoires d'Ulm (octobre) et d'Austerlitz (décembre), il y avait eu le désastre de Trafalgar, le 21 octobre. Et l'avenir allait s'obscurcir : en 1808, au moment où les élus arlésiens envisagent de recevoir l'empereur, la guerre d'Espagne met à mal le Premier empire et la situation s'aggrave l'année suivante avec le conflit contre l'Autriche, même si cette campagne s'illustre par la victoire de Wagram. Certes, le mariage de Napoléon avec Marie Louise d'Autriche, en 1810, fut une nouvelle occasion de cérémonies et de réjouissances, mais 1811 ouvrit le temps des crises et des derniers combats. Cette même année une sécheresse catastrophique provoqua partout de mauvaises récoltes et les prix flambèrent. Le chômage s'étendit et le vagabondage s'installa. La disette fut générale – à Caen, où un moulin avait été pillé et la préfecture lapidée, six manifestants ont été fusillés, dont deux femmes. Pour Arles, la période fut marquée par une baisse de la population communale et une relative émigration économique. Divers facteurs naturels locaux intervinrent aussi, comme les maladies dues aux marais, la perte des oliviers, les épizooties qui ravagèrent les deux tiers des bêtes à laine, les inondations, celles de 1801, 1810 et 1811 étant particulièrement graves. En 1812, le maire demanda au préfet l'ouverture d'ateliers de charité « propres à soustraire une infinité de personnes aux horreurs de la misère et de la famine ». Il suggérait d'employer 500 hommes autant de femmes et un même nombre d'enfants. Il craignait de ne pouvoir maintenir la tranquillité dans la commune et se faisait écho « de murmures »²⁹. Trois mois plus tard, en mars, le gouvernement ordonna la distribution journalière de deux millions de soupes, et bientôt commença la terrible campagne de Russie (juin-décembre).

La crise agricole s'achèva avec les bonnes récoltes de l'été 1812, l'état de guerre incessant pesa dramatiquement sur les populations : outre la longueur du service armé, les morts, blessés et disparus, des milliers de jeunes gens fuyaient la conscription depuis des années. Dans le cas arlésien³⁰, la fuite des insoumis, des réfractaires et des déserteurs était favorisée par la réalité du terrain aux alentours immédiats de la ville.

29. Précisément le 13 janvier. AC Arles, D 428.

30. Sur ce thème, on pourra se reporter à : Christophe Gonzalez, « Répression des insoumis et police de la navigation ou des *nègo-chin* à la fin de l'empire dans le Pays d'Arles », *Bulletin des AVA*, n° 151, mars 2012, p. 37-56.

Depuis les étendues lacustres de la vallée des Baux, de Mouriès et même de Saint-Rémy jusqu'à la mer par le réseau des canaux de vidange, en y ajoutant les étangs de Camargue et ceux du Plan-du-Bourg, il y avait de quoi s'évanouir dans la nature. En février 1814, Jean-François Sauret, le maire d'alors, avouait que les détours, les sinuosités, la couverture de roseaux qui caractérisaient ces espaces aquatiques « en [rendaient] la visite très difficile et [permettaient] ainsi à tout individu d'arrêter la force armée la plus considérable ». Il répondait à sa manière au décret pris par la préfecture au mois de septembre précédent, obligeant à déclarer dans les mairies les embarcations du département. Selon le document, on « abusait » de ces dernières, sur les côtes, rivières, étangs et marais, pour communiquer avec l'ennemi, favoriser l'évasion des prisonniers de guerre et la désertion des militaires. Les battues des troupes, des gendarmes et des gardes champêtres étaient régulières à quoi s'ajoutaient des représailles contre les familles : un militaire, parfois deux, était placé en garnison chez les parents, et même dans la parentèle, à leur frais. Des dizaines de ces parents, souvent des mères de famille seules, furent emprisonnés, et maintes fois victimes de saisies.

Malgré tout, en 1813, le préfet écrivait au maire, concernant les dispositions à prendre pour la fête du 15 août, qu'il ne doutait pas de son empressement à saisir cette circonstance « pour prouver à [Sa Majesté] l'Empereur que l'amour des Arlésiens pour leur souverain est un sentiment qui se lie nécessairement à leur existence et à leur bonheur... »³¹. La France était au bord du gouffre ; en cette année 1813, les troupes napoléoniennes étaient chassées d'Espagne ; encore quelques mois et, en 1814, l'Autriche, le Royaume Uni, la Russie, la Prusse se liguèrent contre l'Empereur et entraient dans Paris le 31 mars. Napoléon abdiqua le 6 avril.

Pour un rapide bilan global

Sans pouvoir traiter dans les détails les quinze années (1800-1815) pendant lesquelles Napoléon Bonaparte a exercé son pouvoir, Premier consul ou Empereur, disons qu'elles ne correspondent pas à une phase florissante pour Arles qui poursuit sa vie modeste d'agroville³². Il faut toutefois rappeler l'effort réformateur du préfet Thibaudeau qui n'est pas étranger à la création du musée et à qui l'on doit, depuis 1805, l'établissement d'un troupeau de mérinos dans une bergerie de Camargue en vue de

31. AC Arles, 29 juillet 1813, D13, 3^e cahier, f° 33 v°-36 r°.

32. Pour une approche rapide de la réalité arlésienne dépassant la dimension politique seule envisagée ici, on pourra se reporter à : Christophe Gonzalez, « Un portrait d'Arles dans les années 1817, les mille visages d'une modeste agroville », dans *Arles et la Camargue en 1817*, Travaux de l'Académie d'Arles, vol. 1, 2018, p. 27-70.

l'amélioration de la race ovine locale. Et n'oublions pas la mise à l'étude du canal d'Arles à Bouc, en 1802. Il est vrai aussi qu'Arles, outre la sous-préfecture, avait perdu le Vaccarès lors de la définition des limites communales avec les Saintes-Maries-de-la-Mer (première décision en 1807). Mais une foule de mesures générales, impossibles à énumérer ici (de la création des Chambres de commerce à celle des lycées, du baccalauréat à la Banque de France ou au début de la numérotation pair-impair des rues, etc.), vont influencer sur la vie quotidienne de tous, jusqu'à nos jours, et certaines parmi celles citées s'inscriront dans le paysage arlésien.

Urbanisme

Du point de vue urbanistique d'ailleurs, c'est en 1810, sur instructions supérieures et dans le cadre d'une modernisation du tissu urbain, que le géomètre de la ville, Tranquille Frézel, est chargé de dresser un plan d'Arles en suggérant les nécessaires alignements de façades, les immeubles à détruire, les rues à percer ou à élargir. Discuté, commenté, retardé, ce plan de rénovation ne sera adopté qu'en 1821. Il existe cependant un souvenir napoléonien précis, rue du Lau, où un bâtiment de belle allure présente en façade toute l'iconographie impériale. Au premier étage, deux têtes d'aigles impériales, entourées d'une couronne de feuilles de chêne, encadrent l'ouverture centrale, elle-même surmontée d'une tête portant une moustache à la gendarme, coiffée d'un bonnet de police d'officier de la garde impériale avec une rangée de galon, d'un gland à gros bouillons, et un insigne d'aigle (*figure 3, page 24*). Au deuxième étage, toujours au-dessus de la fenêtre centrale se trouve une tête barbue, sans signes particuliers (*figure 4, page 25*). À qui appartenait ce bâtiment pour le marquer si fortement de son identité impériale ? Un officier qui a fait campagne sous l'empire, à n'en pas douter, sans qu'on en sache davantage.

Armoiries

La double question des armoiries et du statut de la ville était une préoccupation depuis quelques années. Un décret impérial de juillet 1809 accordait aux communes la faculté d'avoir des armoiries et de reproduire une partie de l'ancien blason³³. Au terme de maintes démarches³⁴, le conseil choisit (9 mai 1812) le nouveau blason, à l'initiative du marquis de Grille, maire à ce moment. Il différa de l'ancien principalement par l'ajout du *labarum*, c'est-à-dire l'étendard impérial romain surmonté du monogramme du Christ, que tenait le lion dans sa

33. AC Arles, D12, f° 87 v°-88 r°.

34. Le 15 mai 1810, le conseil municipal émit le vœu de profiter de ces dispositions et au mois d'octobre il fut proposé au conseil de reprendre les anciennes armoiries de la commune en en sollicitant l'autorisation auprès du gouvernement. AC Arles, D12, f° 143 r°/v°.



Immeuble dans la rue du Lau à Arles.
Détail premier étage.



**Immeuble dans la rue du Lau à Arles.
Détail deuxième étage.**



**Le nouveau blason choisi par la ville d'Arles
le 9 mai 1812.**

(AC Arles, D13, 2^e cahier, f^o 31)

patte droite³⁵, et qui contenait pour légende « CIV. AREL. » abrégé de « *civitas arelatensis* ». Lion et *labarum* étaient d'or sur fond azur et l'écusson montrait encore une réserve de forme carrée qui incluait un N d'or surmonté d'une étoile rayonnante : ce type de réserve, ou « franc quartier », signalait les villes de seconde classe, ce qu'annonçaient aussi les ornements extérieurs à l'écusson, c'est-à-dire, à son sommet, une couronne à cinq créneaux d'argent traversée d'un caducée auquel sont suspendus deux festons couleur d'argent, l'un d'olivier à droite, l'autre de chêne à gauche, le tout noué par des bandelettes d'azur³⁶ (*figure 6 page 26*). Les archives d'Arles conservent d'ailleurs la charte signée par Napoléon octroyant ces armoiries et munie du grand sceau impérial³⁷ (*figures 7 page 28*).

Cette appartenance aux villes de deuxième classe³⁸ eut pour Arles une conséquence après la trahison du maréchal Bernadotte qui, élu prince héritier de Suède, s'était retourné contre l'Empereur et lui avait déclaré la guerre. Lorsque, le 22 octobre 1813, la municipalité voulut envoyer une députation porter une adresse de soutien à l'Impératrice, elle n'avait pas été acceptée car Arles ne bénéficiait pas du statut de « bonne ville »³⁹. Bien qu'à ce moment, seules Marseille et Nîmes aient bénéficié de ce statut, il semble que la municipalité arlésienne ait ressenti ce manque comme une sanction si l'on en croit la mention inscrite par le secrétaire de séance dans la marge de la délibération, où il précise qu'Arles n'avait pas ce rang « attendu son attachement à la dynastie des Bourbons »⁴⁰. Cela resterait à analyser plus finement même si le régime napoléonien s'était plus satisfait des notables de sensibilité royaliste, à l'exception des « ultraroyalistes »,

35. AC Arles, D13, 1^{er} cahier, f° 31 v°-32 r°. C'est l'année suivante, le 2 mai 1813, que les lettres patentes portant concession d'armoiries furent présentées au conseil (AC Arles, D13, 2^e cahier, f° 30 v°).

36. <https://www.ville-arles.fr/culture-tourisme/archives-communales/archives-commentees/les-armoiries-darles-retablies-par-napoleon-ier.php>

37. AC Arles, D709.

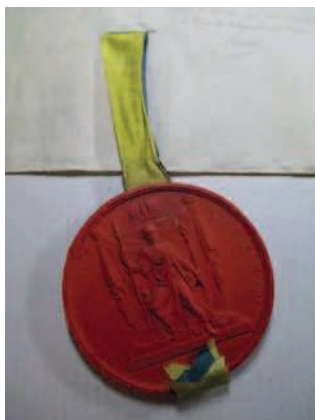
38. Les villes étaient alors classées en trois catégories : les maires des villes des deux premières classes étaient nommés par l'Empereur (ceux des villes de première classe assistaient au sacre et pouvaient envoyer des députations à l'empereur), alors que les maires des villes de 3^e classe étaient nommés par le préfet.

39. Dans sa réponse du 11 novembre 1813, le ministre de l'Intérieur répondit au préfet que « les bonnes villes étaient seules admises à envoyer des députations. Cette décision est applicable au cas actuel mais veuillez bien, M. le conte, témoigner toute ma satisfaction à MM. les maires, adjoints et les membres du conseil municipal d'Arles qui se sont fait remarquer par un honorable empressement. » AC Arles, D13, 4^e cahier, f° 26 r°-27 r°.

40. AC Arles, D13, 4^e cahier, f° 23 r°.



Figures 7 - Charte de Napoléon concédant ses armoiries à la ville d'Arles.
Ci-dessous : détails du sceau impérial et de la lettrine.
(AC Arles, D709)



royalistes », que des républicains, et les municipalités⁴¹ ne comptèrent dans leur rang aucun conseiller provenant des Monnaidiers⁴², actifs soutiens de la Révolution. Cela eut d'ailleurs des répercussions sur la façon d'aborder l'empire et présenta l'avantage d'une certaine stabilité lors du passage à la Restauration⁴³ lorsque, le 24 avril 1814, la monarchie était restaurée, quatre jours après le départ de l'Empereur déchu vers l'île d'Elbe.

Sous le soleil des Bourbons

Faire table rase du passé ?

Bien avant cette date, le corps municipal et les notables de la ville avaient donné leur adhésion, le 15 avril, à l'acte du gouvernement provisoire (6 avril) appelant au trône Louis Stanislas Xavier, le frère du roi guillotiné, qui prendra le nom de Louis XVIII.

Si l'Histoire ne se répète pas, les procédés le peuvent, il suffit de changer les contenus. Comme on l'avait fait précédemment, on proclama maintenant qu'une nouvelle unanimité régnait dans cette ville alors que l'idée du rappel de la dynastie des Bourbons à la couronne de France devint « l'expression générale des vœux de tous les Français » et au moment où s'ouvrait une « période de régénération » pour ce royaume. Enfin, ce retour allait mettre fin à tous les maux qui l'affligeaient « depuis le régicide de Louis XVI et les attentats qui l'ont précédé ». Arles avait toujours partagé ces principes, surtout dans les temps les plus pénibles de la Révolution, ce qui fut un titre de proscription pour les habitants de cette antique cité⁴⁴. Outre les conseillers municipaux, 1800 notables signèrent cette délibération⁴⁵.

Les actes d'allégeance et d'adhésion se succédèrent. Le 19 avril, sur demande du sous-préfet, la municipalité adhéra au gouvernement provisoire et s'adressa à Louis XVIII pour « lui exprimer les vœux qui ont

41. Des maires qui se sont succédé durant cette période quasiment tous étaient issus de la noblesse d'ancien régime : Henri du Roure de Vergières, maire de 1805 à 1807 ; Joseph Louis Marie de Grille, de 1808 à 1813, Jean-François Sauret de 1813 à 1815, Pierre Joseph de Giraud en 1815 (il devint maire pendant la première Restauration.

42. Nom donné aux habitants du quartier de la Monnaie, ancien nom de la Roquette, favorables à la Révolution et qui étaient plutôt regroupés dans la partie ouest de la ville, notamment dans ce quartier. Voir Allard, Paul, « Chiffonistes et monnaidiers », dans *La Révolution arlésienne*, Arles, ville d'Arles, 1989, p. 70-72.

43. Allard, Paul, « Arles de la Révolution à la République », dans *Provence Historique*, fasc. 148, 1987, p. 219-220.

44. AC Arles, D13, 4^e cahier, f° 34 r°.

45. AC Arles, D13, 10^e cahier, f° 1 r°-12 r°.

constamment animés les Arlésiens pour le rappel des Bourbons et leur attachement à leurs souverains légitimes dans l'auguste personne de Louis Stanislas Xavier Roi de France »⁴⁶. Le 26, le conseil municipal émit le vœu que Sa Majesté Louis XVIII remonte sur le trône de ses pères sans conditions ni restrictions aucunes et en vertu du seul droit que lui [donnait] sa naissance, pour en jouir et gouverner le royaume de France avec les mêmes pouvoirs et sous l'empire de la même constitution qui fit si longtemps le bonheur des Français⁴⁷. Les signatures s'accumulèrent de nouveau⁴⁸.

Nouveaux emblèmes et dépeçage de l'aigle

Les déclarations sont une chose, au plan idéologique, la destruction des objets symboliques témoins d'un temps qui vient à peine de passer offre la possibilité d'une communion dans l'acte même de participer à un effacement et à un renouveau, dans une atmosphère de fête populaire. Le drapeau tricolore disparu, les cocardes blanches de la monarchie réapparurent et un grand pavillon blanc fut attaché à l'Homme de bronze, au sommet de la tour de l'horloge. Le samedi 16, le maire précipita le buste de Napoléon depuis le balcon de l'hôtel de ville. On voulut abattre l'aigle de l'obélisque, mais la barre de fer qui le maintenait résista, on lui scia donc la tête, les ailes, les pieds et on ouvrit le corps par petits morceaux qui furent trainés « dans la boue ». Dans un salon de la mairie, une tapisserie parsemée d'aigles et de N couronnés fut mise en pièces et c'était à qui en emporterait un lambeau⁴⁹. Bien entendu, la commande du portrait en pied de Napoléon prévue aux budgets de 1814 et 1815 fut annulée « de droit ». On avait vu l'équipe municipale, suivie d'une foule de citoyens et aux cris de « vive le roi », faire le tour de la ville accompagnée de la musique de la garde urbaine et de deux compagnies de troupes venues d'Avignon qui avaient arraché les aigles de leurs armes. Il y avait eu des farandoles mêlant « indistinctement hommes, femmes et filles » qui s'étaient prolongées jusqu'au petit matin aux lueurs des flambeaux enduits de poix, les *pegots*. Le dimanche 24, neuf ans après la mise en place d'un mât pour hisser l'aigle impérial, un autre fut dressé devant l'hôtel de ville, mais c'était un mât de cognac pour l'amusement public : chacun pouvait grimper pour célébrer une chute...

Retour et chute définitive de Napoléon

Mais voilà que Napoléon, après un séjour de dix mois sur l'île d'Elbe (qu'il avait choisie et sur laquelle il régna), la quittait et débarquait à

46. AC Arles, D13, 4^e cahier, f° 34 v°-36 r°.

47. AC Arles, D13, 4^e cahier, f° 36 r°-37 v°.

48. AC Arles, D13, 11^e cahier, f° 1 r°-11 r°.

49. Le mardi 19, on vit même les troupes avignonaises stationnées à Arles arborer un drapeau aux armes du pape : on leur avait annoncé que le Comtat revenait sous l'autorité papale !

Golfe-Juan, le 1^{er} mars 1815. C'était le début des Cent-Jours, les derniers du pouvoir impérial. Mais, fidèle à Louis XVIII, le conseil municipal vota, le 24 mars, une contribution extraordinaire et ouvrit un registre de souscription pour venir au secours des citoyens marchant contre Bonaparte, où l'on vit réapparaître les concepts de « bons Français » ou « bons habitants » tels qu'ils avaient été employés dans la période révolutionnaire par les Français, et Arlésiens, modérés – et dont on sait qu'ils allaient revenir dans le futur de l'Histoire :

« Fidèles à cet amour pour leurs rois qui fait leur premier besoin comme il en est le principal caractère, les Arlésiens, au premier bruit de l'invasion de l'homme de l'Isle d'Elbe, jurèrent de voler à la défense du prince auguste que, dans sa miséricorde infinie, le tout puissant rendit aux vœux des bons Français. Cet élan, prêt à se réaliser, va faire grossir les phalanges des bons habitants du midi qui brûlent du désir honorable de repousser loin de nous le tyran qui voulait nous redonner des fers et nous écraser sous le joug du plus affreux despotisme... »⁵⁰

Mais, enfin, le pouvoir avait une nouvelle fois basculé, le roi s'était exilé à Gand, et un nouveau maire était nommé, André Pomme, dit Pomme l'Américain⁵¹. Avant la Révolution il fut l'un des fondateurs du Grand Chapitre général du Grand Orient de France, mais, contraint de s'exiler en Guyane, il en deviendra le premier député. À la Convention, il fut l'un des plus violents adversaires du clergé et le principal agent de renseignement de la Convention en Provence. Ses services lui gagnèrent les grâces de l'Empire dès le début du règne de Napoléon et il regagna sa ville natale⁵². Avec cette nouvelle réalité, ce sont maintenant les royalistes qui fuient, certains dans les marais où se réfugie le drapeau blanc « cet étendard de la rébellion, ce signe proscrit de la féodalité et de l'esclavage » comme l'écrit le maire le 28 mai 1815, trois semaines avant la chute définitive de l'Empereur.

En effet, les Cent-Jours napoléoniens vinrent buter sur Waterloo (18 juin 1815). La deuxième Restauration commença et le pouvoir local fut donc renouvelé. Le 29 juin, une assemblée de citoyens se réunit en mairie, en compagnie de quelques membres de la municipalité et, constatant que le temps de « l'usurpation » a cessé, que « le tyran de la France est tombé » et que Louis XVIII « nous est rendu », décida du

50. AC Arles, D13, 6^e cahier, f° 11 r°-12 r°. Cette annonce rencontra l'approbation du duc d'Angoulême qui se trouvait au quartier général à Nîmes, le 25 mars 1815.

51. Venture (R.), « Les maires d'Arles », dans Rouquette (J.-M.) [dir.], *Arles, Histoires, territoires et cultures*, Paris, Impr. nat., 2008, p. 1199.

52. Daniel, Max, 1792, *Le diable s'appelait André Pomme*, Les éditions du net, 2013.

rétablissement des autorités royalistes, en situation provisoire pour l'instant, afin de rendre la tranquillité à la ville et garantir la sûreté de ses habitants⁵³. Enfin, le 5 juillet, un nouveau conseil était nommé, reprenant des membres de l'ancien et significativement installé par le colonel Magniès, commandant en chef de l'armée royale dans le département des Bouches-du-Rhône. Jean-François Sauret est élu maire aux cris mille fois répétés de « Vive le roi »⁵⁴. Si les temps étaient aux proclamations de fidélité ainsi que le montra encore (20 juillet) l'adresse au roi pour le féliciter de sa rentrée dans Paris⁵⁵, au fond, le souverain était revenu dans les bagages des troupes étrangères liguées qu'il fallait bien entretenir sur le sol français. Imposition et vengeance vont de pair : sur demande supérieure, la municipalité décida un emprunt forcé portant sur les Arlésiens connus comme partisans de « l'usurpateur » : plus de 200 d'entre eux furent taxés selon leur revenu, de 1500 à 50 francs – par exemple, l'ex maire André Pomme avait dû s'acquitter de 600 francs et le géomètre Frézel, déjà rencontré, paya 200 francs... Mais cela ne suffit pas et ce même entretien des troupes étrangères rendit nécessaire d'instituer (29 août) une taxe sur les blés et farines dont il fallait se libérer aux octrois, ce qui conduisit le conseil à créer plusieurs bureaux de poids public dans la commune et à augmenter le personnel aux bureaux de Portagnel et du Marché-Neuf où le charroi était important⁵⁶. Au-delà de l'imposition, on vit combien cette charge modifia le fonctionnement de la ville.

La récompense royale

En remerciement de son parti pris pour les Bourbons, Arles obtint le transfert du chef-lieu du 3^e arrondissement des Bouches-du-Rhône, établi à Tarascon. Ce transfert avait été demandé à maintes reprises⁵⁷ mais l'autorité impériale lui avait chaque fois opposé une fin de non-recevoir. Finalement, il fallut l'intervention du duc d'Angoulême, fils de Louis XVIII, qui, sur demande du conseil⁵⁸, s'arrêta à Arles pour quelques heures le 5 novembre 1815. Si le conseil municipal adressa ses remerciements⁵⁹, cette nouveauté rencontra l'hostilité des Tarasconnais qui engagèrent un

53. AC Arles, 9^e cahier, f° 41 r°/v°.

54. AC Arles, D13, 6^e cahier, f° 36 r°/v°.

55. AC Arles, D13, 6^e cahier, f° 38 r°/v°.

56. AC Arles, D13, 6^e cahier, f° 46 v° ; 7^e cahier, f° 5 v°.

57. Demandes du 8 avril 1800 (18 germinal an VIII), du 31 mars 1803 (10 germinal an XI), du 11 février 1805 (27 pluviôse an XIII) et du 1^{er} septembre 1814.

58. AC Arles, D13, 7^e cahier, f° 18 r°-19 r°.

59. Lors du conseil extraordinaire du 1^{er} mars 1816. AC Arles, D13, 7^e cahier, f° 27 r°-29 r°.

recours et la ville d'Arles dut envoyer des représentants à Paris pour défendre sa cause⁶⁰.

Comme toujours, la symbolique s'invite dans les perturbations de l'Histoire. Après la première chute de Napoléon, le conseil municipal royaliste demanda le rétablissement de ses anciennes armoiries et du titre de « bonne ville »⁶¹, mais le maire ne put retrouver les titres de concession primitive. Cette double demande fut renouvelée en 1815⁶² et l'année suivante le roi accorda des lettres patentes concédant à Arles ses anciennes armoiries en y ajoutant une fleur de lis⁶³. Et l'obélisque, « napoléonisé » en 1805, se retrouva de nouveau dans l'alternance politique car le conseil municipal décida, le 9 mai 1816, le rétablissement du soleil érigé il y avait bien longtemps en l'honneur de Louis XIV⁶⁴.

C'était une manière d'affirmer la continuité monarchique en essayant de mettre à distance la période révolutionnaire comme les temps napoléoniens. Mais, dans une Provence dont les structures profondes ne bougeront guère jusqu'au Second empire, le soleil des Bourbons n'illuminerait pas plus la ville que l'aigle impérial n'avait ramené à Arles la « splendeur antique ». À ceci près que la ville allait bénéficier de la paix revenue, et ce fut beaucoup. L'histoire n'entrerait pas en régression et malgré quelques remises en cause, Louis XVIII finit par comprendre que le double héritage révolutionnaire et napoléonien avait déjà profondément façonné le pays. Et c'est d'ailleurs cet héritage, passé au crible des temps et des régimes, qui nous régit encore, même à l'ombre chiche de l'obélisque...

Michel BAUDAT Christophe GONZALEZ

60. AC Arles, D13, 7^e cahier, f° 41 r°-42 v°.

61. AC Arles, D13, 5^e cahier, f° 43 r°-44 r°. Du 24 novembre 1814.

62. Le 2 octobre 1815 car le ministre de l'Intérieur n'avait pas trouvé la demande du conseil municipal suffisamment justifiée. Il fallut donc faire de nouvelles démarches pour obtenir ces armoiries (AC Arles, D13, 7^e cahier, f° 15 r°-16 v°).

63. 26 octobre 1816. AC Arles, D13, 9^e cahier, f° 11 v°.

64. AC Arles, D13, 8^e cahier, f° 5 r°/v°.



Fig. 1 - Photographie montrant une partie de l'alignement d'amphores plantées verticalement et parallèles au remblai de la voie de chemin de fer Arles-Lunel, côté cimetière, découvertes en 1966.
(Rapport Jean-Maurice Rouquette, 1968, planche 19)



Fig. 2 - Alignement d'amphores, souvent coupées à l'épaulement et aménagées en terrasses, découvertes à la pointe de Trinquetaille, côté opposé du remblai, « terrain Paoli ».
(Cliché Vecchione, 1990)

LE RHÔNE D'ARLES AUX TEMPS ROMAINS (III^E PARTIE : DES AMPHORES, DES HOMMES, ET LE RHÔNE)

Nous reprenons, grâce à Jean PITON et Christophe GONZALEZ, la lecture de ce récit très documenté sur le Rhône antique d'Arles, initié en décembre 2020 avec le bulletin n° 184 et que nous avons dû interrompre lors de la parution du bulletin n° 186.

Les amphores, qui ont joué un rôle fondamental dans l'économie antique¹, sont de simples mais omniprésents emballages destinés au transport et à la commercialisation des produits alimentaires, principalement le vin dans un premier temps, puis l'huile, les conserves de poisson, les sauces (*garum*). Une fois vidées de leur contenu, elles étaient le plus souvent abandonnées sur place, brisées – un des monts de Rome, le Monte Testaccio, n'est qu'un gigantesque dépotoir fait de tessons de millions d'entre elles². Elles pouvaient aussi être réemployées pour divers usages.

Au-delà de leur fonction première (ce qui leur fait déjà une histoire riche d'humanité du potier à l'expéditeur, des divers marchands aux consommateurs, sans oublier les multiples routes du commerce et l'activité portuaire), ces amphores réutilisées, devenues matériaux, vont permettre aux « Arlésiens » des temps antiques de gérer leur rapport au Rhône.

Depuis bien longtemps quelques érudits arlésiens ont témoigné qu'à l'occasion de fortes baisses des eaux, des alignements d'amphores apparaissaient dans le lit du fleuve. À propos de l'année 1819, l'un d'entre eux écrit qu'elles affleuraient, en une double rangée, très rapprochées les unes des autres, à « petite distance » du rivage puis, s'avancant vers le milieu du fleuve, elles disparaissaient dans les profondeurs. On en préleva quelques-unes mais pour le peu de soins que l'on en prit, une seule entière a été conservée, déposée au musée de la ville³. Vingt ans plus tard, Honoré Clair consigne en avoir vu aussi⁴ et en 1845, Louis

1. Les amphores se présentent sous différentes formes, fuselées, sphériques ou en forme de poires et sont toujours dotées de deux anses verticales, d'où elles tirent leur nom (*amphi-phorus* : « qui se porte par deux anses »). On employait aussi le terme d'amphore pour désigner une unité de mesure d'environ 26 litres, mais certaines pouvaient atteindre plus de 50 litres. Pour les transports par mer, elles étaient chargées dans les cales des navires et un chargement complet pouvait varier de 1500 à 6000 suivant le tonnage de l'embarcation.

2. Haut d'une trentaine de mètres, ce mont artificiel s'étend sur 22 000 m². On estime qu'environ 50 millions d'amphores brisées ont été déposées à cet endroit.

3. *L'Anonyme du Caire*, vers 1847. Ms 744, p.144, Médiathèque d'Arles.

4. Clair (Honoré), 1839, p.173, note dans *Carte archéologique de la Gaule. Arles, Crau, Camargue*, de M. P. Rothé – M. Heijmans, 2008, p. 610.

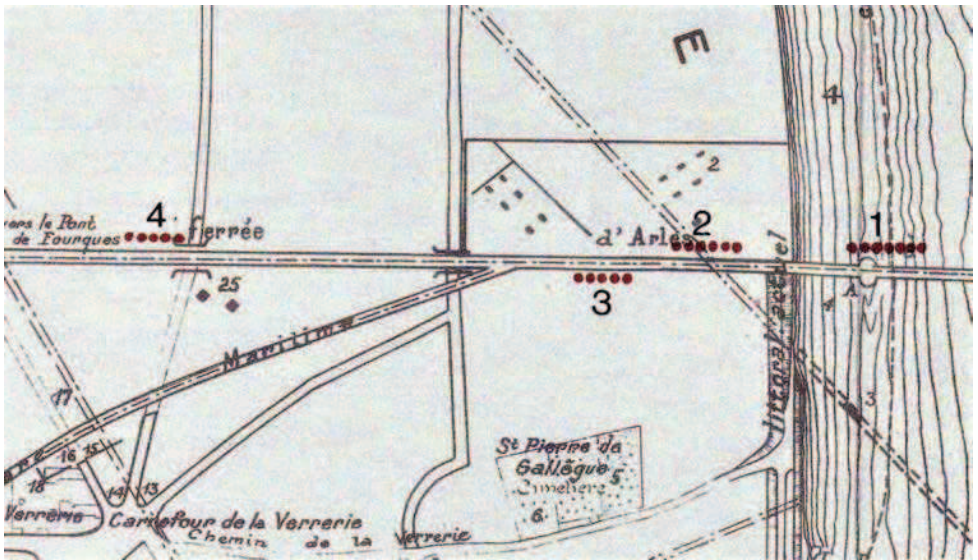


Fig. 3 - Plan d'une partie de Trinquetaille montrant (points en gras) les restes d'une double rangée d'amphores, de la terre ferme jusque dans le Rhône et de chaque côté du remblai de chemin de fer. On constate là qu'il ne peut s'agir de des vestiges d'une ligne de défense contre les crues.

Jacquemin⁵ précise qu'elles apparaissaient sur plusieurs lignes, debout sur leurs bases pointues, enfoncées jusqu'à la moitié de la hauteur de leur col. Cette même technique⁶ est encore observée en 1866 lorsqu'on en découvre au moment de la construction de la voie ferrée d'Arles à Lunel. Dans les années 1930, elles seront considérées par Fernand Benoit, conservateur des musées de la ville, comme appartenant à un stock entreposé dans des docks, ce qui peut être maintenant contesté⁷, comme on va le voir.

Des amphores et des digues

On sait bien que le sol arlésien, des deux côtés du fleuve, est riche en surprises antiques. Trinquetaille en donne maints exemples, tant à l'Île des Sables qu'à l'intérieur du cimetière où, en 1966, des fouilles réalisées par Jean-Maurice Rouquette ont mis au jour un alignement d'amphores parallèle au remblai de la voie ferrée Arles-Lunel (*fig. 1, page 34*)⁸. En 1990, de l'autre côté de ce remblai, toujours parallèlement à lui, des travaux réalisés à l'occasion de l'installation d'une station de pompage à l'Île des Sables, mettent en évidence plusieurs alignements⁹ dans le terrain Paoli (*fig. 2, page 34*). Enfin, toujours à Trinquetaille, un autre alignement d'amphores est signalé lors d'un autre sondage, au carrefour de la rue Marius Saulcy et de la rue Henry Dunand, dans le même sens est-ouest¹⁰.

Au total, comme figuré sur le plan ci-contre (*fig. 3*), cette suite de découvertes (matérialisées par les points en gras accompagnés d'un nombre) constitue les restes d'une double rangée qui, depuis le lit du Rhône, s'étend sur une longueur d'au moins 500 mètres à l'intérieur des terres sans que l'on sache s'il s'agit là de son début. On ne connaît pas davantage son extrémité noyée dans le Rhône, autre preuve d'ailleurs du déplacement du fleuve vers l'ouest ainsi que le montrait notre dernière chronique¹¹.

Il est évident que la disposition de ces amphores, la régularité de leurs alignements respectant un même sens est-ouest, ne peut que

5. Jacquemin (Louis), *Monographie de l'amphithéâtre d'Arles*. Arles, Typographie Dumas et Dayre, 3 vol, 1845, II.

6. Constans (L.A.), *Arles antique*, Paris, E. de Boccard, 1921, p. 337.

7. L'interprétation de Fernand Benoit se fonde sur une information puisée dans l'ouvrage de Léopold Albert Constant (1891-1936) et qu'il publiera dans la *Forma Orbis Romani* en 1936.

8. Rouquette (Jean-Maurice), Cimetière de Trinquetaille, alignement d'amphores Dressel 1B et 1C à l'aplomb de la colonne VIII, rapport de fouille 1966.

9. Les fouilles furent alors conduites par Muriel Vecchione. *Carte archéologique de la Gaule. Arles, Crau, Camargue*, p. 601-602.

10. *Idem*, p. 149.

11. *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 185 ; mars 2021, p. 25-30.

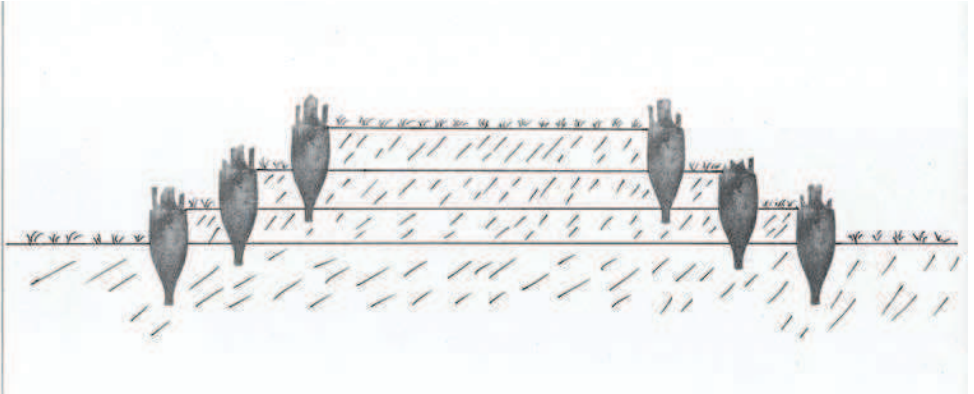


Fig. 4 - Coupe transversale montrant les étagements d'une digue, chaque niveau, rempli de limon ou autre, étant enserré dans des alignements d'amphores.

renvoyer à une entreprise intentionnelle, c'est-à-dire à un système qui correspond aux traces d'un vaste aménagement de digue, certainement constitué dès l'origine de plusieurs milliers d'amphores, et en parfaite cohérence avec le milieu où elle se trouve, exposé aux crues du Rhône¹².

Par ailleurs, le fait que l'on ait trouvé ces récipients alignés de part et d'autre du talus de la voie ferrée suggère qu'il s'agit des deux bords délimitant l'épaisseur de la digue antique. D'autant qu'en certains endroits, on constate que ces amphores sont aménagées en terrasses sur deux voire trois niveaux (*fig. 4 ci-contre*). Elles sont plantées la pointe en bas et renforcées à leur base par l'ajout d'un blocage constitué de pierres ou de fragments d'amphores et enfouies jusqu'à leur moitié dans une couche limoneuse, remplies par ce même limon et sectionnées soit au niveau du col soit au niveau de l'épaulement. Cet étage répété deux ou trois fois peut représenter une hauteur de 1,50 m, ce qui semble suffisant pour une protection minimale des crues. Rappelons que le fleuve était alors non endigué et lors de ses grosses eaux il sortait de son lit bien en amont pour se répandre dans toute la vallée.

Ces amphores – 68 ont été retirées des fouilles modernes – sont, dans leur majorité, de type italique¹³ dont on considère qu'elles ont servi à transporter du vin au long des II^e et I^{er} siècles avant notre ère, plus précisément de l'an 125 à l'an 1 avant J.-C.¹⁴

Dans les années 1980, d'autres alignements ont été observés, cette fois rive gauche. Ainsi, plusieurs amphores¹⁵, plantées verticalement, coupées au niveau de l'épaulement ou à la base du col ont été observées à l'intérieur de la commanderie de Sainte-Luce¹⁶ (devant le musée Réattu). Elles se trouvent à environ quatre mètres au-dessous du niveau

12. Rothé (M.-P.), Heijmans (M.), dans *Carte archéologique de la Gaule. Arles, Crau, Camargue*, 2008, p. 622.

13. On réserve l'appellation d'amphores italiques aux productions de la côte tyrrhénienne de l'Italie (côte ouest) : Étrurie méridionale, Latium, Campanie, lisière du Samnium (au début du tiers inférieur de la péninsule), voire plus au sud.

14. Ces amphores sont dites de type « Dressel 1 » du nom de l'archéologue et épigraphiste allemand Heinrich Dressel (1845-1920) qui a établi une liste (la « table Dressel ») servant à classer les amphores antiques. Compte tenu de l'énormité de la production des amphores et de la diversité des ateliers – ce qui engendre de multiples variantes – cette liste contient 45 types différents de ces récipients portant son nom suivis d'un numéro qui reste encore aujourd'hui largement utilisée par les céramologues.

15. Amphores italiques type Dressel 1A-1B-1C.

16. Arcelin (Patrice), *et alii*, « Le Rhône à Arles, données archéologiques et sédimentologiques », *Gallia*, 56, 1999, p.121-129.



Fig. 5 - Amphores déposées horizontalement avec zone de cailloutis correspondant à un aménagement de berge dans le secteur du jardin Hortus - Musée départemental Arles antique.

(Cliché M. Lacanaud)

actuel, ce qui donne encore une idée de la profondeur du sol romain. D'autres encore, de type italique, ont été repérées dans une remise située à l'angle que forme la rue Dieudonné parallèlement à la fondation du rempart médiéval¹⁷. Nous verrons que ces deux cas appartiennent certainement à un autre système.

Amphores et vides sanitaires

Quelques-uns de ces alignements ont parfois été interprétés comme un système de vides sanitaires. On l'a pensé à propos des vestiges sous la ligne de Lunel, dans une zone où les remontées d'humidité sont intenses¹⁸. On y a pensé encore concernant Sainte-Luce en affirmant que les amphores étaient destinées à assainir le terrain pour fixer les sols supérieurs dès les années 40-30 avant notre ère¹⁹. Mais l'idée d'assainissement ne convient pas pour les exemples arlésiens, et, d'ailleurs, pour cette utilisation les amphores étaient placées à l'envers, tête en bas, collées les unes contre les autres sur toute la surface de la pièce avant de poser le sol. Ainsi enterrées avec l'air qu'elles renferment, elles freinent les remontées d'humidité. Mais, en tout cas pour l'instant, Arles n'a pas fourni ce type d'agencement.

Amphores et renforcement des berges

Troisième cas de réemploi des amphores : la protection et le renforcement des berges. Les exemples de Sainte-Luce et de la rue Dieudonné répondent sans doute à cette préoccupation, même si la technique d'implantation des amphores est semblable à celle utilisée pour les digues. C'est aussi la leçon que l'on peut tirer des fouilles de 1989 sur le site de l'IRPA (aujourd'hui musée départemental Arles antique), très précisément sur l'emplacement du jardin Hortus, à une vingtaine de mètres de la rive actuelle du fleuve. On y a découvert un secteur remblayé par des amphores en position horizontale suivies d'une zone de cailloutis partant en pente douce vers le lit du fleuve, autant de traces probables d'un aménagement de berge²⁰ (*fig. 5 ci-contre*). C'est une intention similaire qui justifie la grande quantité d'amphores (dites « gauloises 4 »)

17. La face ouest de cette remise est constituée par le rempart médiéval qui prolonge le musée Réattu. Le sondage avait été effectué à l'intérieur, contre la muraille. Les amphores étaient parallèles aux fondations du rempart. Après de fortes pluies et l'effondrement des talus du sondage, la fouille a été arrêtée compte tenu des dangers.

18. D'après l'interprétation de Cécile Alline.

19. Arcelin (Patrice), *et alii*, « Le Rhône à Arles, données archéologiques et sédimentologiques », *Gallia*, 56, 1999, p.121-129.

20. Jean Piton, *Gallia informations*, 1990, p. 144.



Fig 6 - Extrait d'une gravure de Joseph Peytret montrant, dans le coude du Rhône et au premier plan, le système de protection étagé (souvent à l'aide de pieux) utilisé depuis longtemps pour protéger les berges, ici au XVII^e siècle.

brisées²¹, jetées en vrac et mêlées ponctuellement à un béton de tuileaux les liant entre elles que Luc Long signale en 2005 au niveau des Papeteries.

Cela n'a rien d'étonnant car de tout temps, pour se protéger du fleuve et l'empêcher de gagner sur les terres, les Arlésiens et les grands propriétaires de Camargue ont eu pour habitude de renforcer les rives avec des pierres, des gravats ou toutes sortes de ruines qui leur tombaient sous la main. Au XVII^e siècle, les pierres de l'abbaye d'Ulm ont servi non seulement à la construction du mas d'Amphise mais aussi au renforcement de la digue de l'étang du Fournelet. Et encore après les bombardements de juillet-août 1944, une partie des ruines provenant du quai et des maisons détruites ont servi à consolider la base du quai Saint-Pierre. Mais, comme le montre l'extrait du dessin de Jacques Peytret (1666), on pouvait employer un ensemble de pieux, peut-être conjugués à d'autres matériaux, ménageant un système de terrasses pour protéger les rives particulièrement exposées, ici celles de Trinquetaille (*fig. 6 ci-contre*).

Comme on le voit, et comme on le sait, la défense contre les eaux du Rhône est ici une constante. À l'origine donc de cette nécessité de préservation, des amphores ! Il fallait saluer l'ingéniosité des antiques Arlésiens qui, dans leur périlleux rapport au Rhône, ont déployé un effort considérable pour recycler un objet jetable dans ce que nous appellerions de nos jours, avec une conscience autre et sans verser dans l'anachronisme, « une démarche vertueuse »...

Jean PITON

Christophe GONZALEZ

21. Amphores dites « gauloises 4 ». D'abord reconnue et étudiée en Narbonnaise (la province romaine qui suit l'arc méditerranéen des Pyrénées à l'Italie), la production des amphores gauloises est désormais attestée dans l'ensemble des Gaules. La soixantaine d'ateliers recensés à ce jour témoignent d'un spectaculaire développement agricole du I^{er} au IV^e siècle après J.-C. C'est en Narbonnaise que les ateliers sont les plus précoces et les plus nombreux. Ces nouvelles amphores doivent probablement leur succès à leur légèreté, le contenant pesant trois fois moins que le contenu, alors que ce rapport était de 1 pour 1 concernant les amphores fuselées. Vu leur fragilité, elles étaient recouvertes d'un paillon pour les protéger, comme nos bonbonnes en verre. Leur diffusion s'effectuera en priorité par la mer comme en témoignent plusieurs épaves et de nombreux sites méditerranéens, et aussi par le Rhône, la Saône et le Rhin.



Marie-Rose et Cyrille Todoroff.
Arles, 19 novembre 1931.
(Collection Jacques Garcin.)

MARIE-ROSE

En nous proposant cette contribution, notre ami Jacques GARCIN suggère que nous ouvriions une rubrique intitulée « Album de famille » qui permettrait, tout en évoquant une personnalité arlésienne ayant marqué la grande ou la petite histoire de notre ville, de faire profiter les lecteurs du bulletin de photos rares qui dorment dans des albums et qui risquent de disparaître à jamais. Nous disons « chiche ! » et sommes prêts à accueillir de telles propositions...

Mes grands-parents maternels, Arbona, étaient des émigrés majorquins qui exerçaient le commerce des fruits et légumes. D'abord installés à Bruxelles, ils durent quitter précipitamment la Belgique en 1914 lorsque les troupes allemandes l'envahirent, retournant quelques temps dans leurs îles Baléares natales. Ils allèrent ensuite s'installer en 1915 dans le centre de Brest, puis vinrent définitivement à Arles en 1920. Ils y ouvrirent un magasin au croisement de la rue du Cloître et de la rue Jean Jaurès, face à l'ancienne poste, qu'ils baptisèrent : « Aux Jardins d'Espagne. » Plus tard ils achèteront une maison, en bas de la rue de l'Hôtel de Ville, où ils exercèrent leur commerce du même nom. Dans l'immeuble de leur premier magasin proche de la place de la République, vivait à l'étage au-dessus la famille Flandrin, dont le père avait son étude d'huissier de justice. Leur fille unique, Marie-Rose, en était la secrétaire. Les deux familles se lièrent d'amitié. Toute jeune, Marie-Rose Flandrin eut un amour incommensurable pour la Camargue et les êtres qui la peuplent : *bioù*, chevaux et gardians.

Après la guerre, quand la Confrérie des gardians de Saint-Georges reprendra ses activités en 1923, Marie-Rose en deviendra la secrétaire du bureau nouvellement élu ; elle avait 23 ans. En 1927 on créera pour elle le titre de « Gardienne de Saint-Georges », titre qu'elle gardera jusqu'à sa mort.

Mes grands-parents appliquèrent à la lettre le conseil donné à Saint-Augustin : « À Rome, fais comme les Romains. » Les enfants nés en France reçurent des prénoms français, et tous adoptèrent la culture régionale, les filles s'habillant en arlésienne pendant les fêtes, et le garçon jouant du galoubet et du tambourin.

Marie-Rose Flandrin va se marier avec un charmant garçon d'origine bulgare et quittera Arles pour Sofia. Une photo de famille représente le jeune couple avec ces quelques mots écrits au verso : « En souvenir de notre profonde amitié. Signé Marie-Rose, C. Todoroff, Arles 19 novembre 1931. » Mais ils reviendront rapidement vivre à Arles. Elle aura la douleur de perdre son mari, décédé dans la fleur de l'âge en 1936 dans un accident de la route. Plus tard, elle épousera en secondes noces Justin Pons qui avait été gardian de la manade Féraud.



Premières Fêtes d'Arles. Dimanche 3 juillet 1927.
Corso d'automobiles et bataille de fleurs sur les Lices.
(Collection Jacques Garcin.)

Mes grands-parents connurent les premières Fêtes d'Arles qui se déroulèrent du 29 juin au 3 juillet 1923 et dont la présidente d'honneur était Madame Mistral, la veuve de notre célèbre poète. Les fêtes furent grandioses avec un corso d'automobiles et bataille de fleurs sur le boulevard des Lices. Un comité des Fêtes d'Arles avait été créé, avec pour président Nicolas Crouanson, qui le restera pendant 27 ans. Celui-ci eut l'idée d'une course de taureaux à la cocarde atypique, appelée la « Cocarde d'Or » dont la première édition eut lieu le lundi 2 juillet 1928. Elle fut remportée par le razeteur catalan Paul Bonel, dit *Granito*, la mauvaise graine. Pendant quelque temps, on a donné au vainqueur de la Cocarde d'Or le titre de *Premier razeteur de France*. De nos jours, les Fêtes d'Arles débutent le dernier vendredi de juin par la *Pegoulade* pour se terminer le premier lundi de juillet par la Cocarde d'Or.

Dans les premières années, les Fêtes d'Arles s'appelèrent « Grandes Fêtes de la Charité », car les bénéfices étaient reversés aux œuvres caritatives de la ville.

Quand ma mère eut 16 ans, ayant intégré l'association folklorique de *L'Escolo Mistralenco*, elle suivra Marie-Rose Flandrin dans les nombreuses sorties auxquelles participait la *Nacioun Gardiano*.

Dotée d'un cœur gros comme le Vaccarès et d'un caractère fort et autoritaire, Marie-Rose avait l'habitude de donner le conseil suivant au groupe de jeunes filles qui l'accompagnait : « Les filles, avant de partir, vous buvez et vous faites ce dont vous avez besoin, car après je ne veux plus vous entendre ! » Il lui fallait posséder un caractère et une personnalité comme la sienne pour s'imposer à « ses » gardians, hommes ivres de liberté, dont la vie est rythmée par la nature et celles des chevaux et des taureaux dont ils ont la garde. Hommes dont l'exactitude des horaires n'est pas une vertu première et qui, bien avant Albert Einstein, ont su que l'heure est élastique.

Ainsi ma mère, grâce à Marie-Rose Flandrin, va fréquenter le marquis de Baroncelli – dont elle me disait : « C'était un homme assez fluët avec une petite voix » –, sa fille Riquette, Gérard Gadiot qui était l'archiviste de la Confrérie, et qui avait été son professeur de dessin à l'école du « Cours secondaire ». Elle connaîtra Angèle Vernet, la première reine d'Arles, couronnée le 30 mars 1930 pour le centième anniversaire de la naissance de Frédéric Mistral. Elle le restera pendant dix-sept ans. Mon oncle Guy Arbona entra très jeune chez *Li Cigaloun arlaten* sous la direction de Marius Fayard, avec Jean Seguin. Un autre garçon et ami de son âge s'appelait *Nénin* Béchet. C'était le fils de Catherine Béchet, autre figure emblématique d'Arles, qui a transmis à des générations entières les secrets du costume d'arlésienne, et principalement celui de la coiffure et



Dans les rues d'Arles, Marie-Rose Flandrin et Marguerite Arbona
(en costume Louis-Philippe).
(Collection Jacques Garcin.)



Arles, rue du Forum. Li Cigaloun Arlaten.
De gauche à droite : Nénin Béchet, Guy Arbona,
Marius Fayard, Jean Seguin.
(Collection Jacques Garcin.)



Arènes d'Arles, fête des gardians. Li Cigaloun Arlaten.
De gauche à droite : Marius Fayard, Guy Arbona, Jean Seguin.
(Collection Jacques Garcin.)

du port de sa coiffe. Dans les années 1950, mes parents partageront avec *Nénin*, son épouse et ses fils, la location d'une villa aux Saintes-Maries-de-la-Mer pendant plusieurs vacances du mois d'août.

Marie-Rose resta tout au long de sa vie au service de la *Nacioun Gardiano*. Jusqu'à la fin de ses jours elle anima chaque Premier Mai le spectacle des jeux de gardians qui se déroulent pour leur fête dans les arènes, assise à la présidence, de sa voix rocailleuse si caractéristique.

Quand Marie-Rose décèdera en 1968, à l'âge de soixante-huit ans, nous sommes allés en famille assister à ses obsèques à Saint-Michel-de-Frigolet. Les gardians lui firent des funérailles royales, elle qui avait été toute sa vie leur impératrice. Aujourd'hui, à Arles, il y a une rue Marie-Rose Flandrin-Pons.

Jacques GARCIN



**Portrait de la comtesse d'Adhémar de Cransac (1873-1955).
Dessin au pastel sur papier vélin d'André Spitz (1883-1977),
61 x 50 cm.**

(CD13 Collection Museon Arlaten. N° inventaire : 2002.01654)

LE RUBAN D'ARLÉSIENNE DE LÉO LELÉE

Jean-François CHAUVET, avec le concours de l'expertise et l'apport des illustrations de Nicole NIEL, nous rapporte les circonstances de la création, par le célèbre peintre et illustrateur, du ruban d'Arlésienne de Léo Leléé.

Dans les années 1980, monsieur Guy Ferrer, tisserand installé aux Baux-de-Provence, est contacté par des Arlésiennes, principalement par madame Janine Castanet, de l'association *Reneissènço*, pour envisager la possibilité de tisser à nouveau des rubans d'Arlésienne. Les prix des rubans anciens étant devenus exorbitants, il devenait urgent d'en fabriquer de nouveaux à des prix très abordables.

Monsieur Ferrer fait alors appel à monsieur Vivier-Merle, à Rozier-en-Donzy dans la Loire, car celui-ci a la possibilité d'effectuer ce genre de tissage sur un métier appartenant à monsieur Faure, passementier à Saint-Étienne. Les essais sont concluants, Guy Ferrer devient dépositaire des rubans et se charge alors de la vente.

En 1996 Alain Vivier-Merle achète un métier à tisser à monsieur Faure et se lance dans la fabrication de rubans bicolores reprenant et respectant autant que possible les dessins des rubans anciens. Et c'est un succès.

Mais déjà, dans les années 1920, une femme avait eu l'idée, non pas de faire copier les rubans existants, mais d'en créer un, au dessin original, reflet de son époque. Il s'agit de madame la comtesse d'Adhémar, Avignonnaise qui, avec Henriette Dibon, « *Farfantello* », poétesse et écrivaine camarguaise, venait de créer le groupe folklorique « *Lou Riban de Prouvènço* ». À la suite de celle-ci, elle en assurera la présidence pendant de nombreuses années. Mais laissons la parole à cette grande dame¹ :

Madame la comtesse d'Adhémar à monsieur Jean Grand, capitaine de la Nacioun Gardiano à Gallargues (Gard) 19 juillet 1924

Monsieur,

Je suis depuis quelque temps en train de me démener pour trouver un fabricant de rubans capable de nous faire nos coiffes provençales. Après de nombreuses recherches dans toute la France, j'ai déniché à Saint-Étienne un petit fabricant, monsieur Couchoux, qui se charge de nous faire des échantillons. J'ai déjà en main quelque chose se rapprochant seulement. C'est sur taffetas et il me promet de me le reproduire sur fond satin, avec le même apprêt et la même souplesse que l'échantillon que je lui ai soumis.

1. Les deux lettres suivantes sont publiées avec l'aimable autorisation de M. Bernard Prieur de la Comble, petit-fils de la comtesse d'Adhémar.

Au cas où ce monsieur Couchoux réussirait, voilà ce que je viens vous proposer.

Je ne puis prendre à moi seule l'initiative et les frais de cette fabrication. La Nacioun Gardiano ne pourrait-elle pas prendre le monopole et la vente par dépôts à sa charge ainsi que les premiers frais ? Les fabricants me disent tous qu'il faut un certain nombre de métrage annuel pour qu'ils se mettent en train de fabriquer pour nous.

Combien croyez-vous qu'il faudrait à toute la Provence de rubans dans une année ? Pour cela il faudrait demander à Arles, aux nombreuses vendeuses de l'endroit, ce qu'elles passent de rubans par an, ainsi qu'aux antiquaires. Demandez pour le Gard. Pour le Vaucluse, Avignon, au magasin de La Provençale, rue des Marchands, C'est là que s'approvisionnent les Provençales de tous les environs. Voyez aussi Aramon.

Faites une enquête. Après qu'elle sera établie, vous seriez bien aimable de m'en prévenir pour que je sache à quoi m'en tenir. Dès que j'aurai un échantillon donnant satisfaction, je vous le ferai parvenir.

Ne croyez pas avoir les mêmes rubans, c'est impossible, les Allemands ne fabriquent plus depuis la guerre, mais pourquoi ne pas en déterminer un autre et des coloris différents de ceux qui sont arrivés depuis l'Empire ?

Gardons toujours le noir-bleu, c'est traditionnel et faisable mais pour ceux qui sont en couleur on peut à mon avis changer.

Parlez de mes idées à monsieur de Baroncelli, à tous ceux qui doivent prendre une décision.

Recevez, monsieur, mes salutations les meilleures.

Comtesse d'Adhémar.

Comtesse d'Adhémar au marquis de Baroncelli

Samedi 30 janvier 1926

Cher ami,

Je suis heureuse de vous annoncer que mon vaillant petit artiste fabricant de rubans de Saint-Étienne a parfaitement réussi.

Nous avons reçu hier l'échantillon d'un ruban provençal bleu-noir avec dessin de Lelée, aussi approchant que possible de notre ruban traditionnel venant d'Allemagne.

Vous pouvez donc annoncer à tous vos amis que notre costume ne périra pas faute de rubans. Les Français ont su travailler mieux que les boches [sic] et surtout les remplacer.

Je suis ravie d'être arrivée à cette bonne solution.

Dans 15 jours on pourra en recevoir une certaine quantité chez Faure et Ballière, rue Bonneterie, Avignon, qui en auront le dépôt.

Je vous serre la main.

Comtesse d'Adhémar.

Le ruban Lelée, « l'Imagier provençal », venait de naître, bleu marine et noir, et c'était une parfaite réussite.



Ce ruban² est particulier et novateur mais respecte parfaitement les normes informelles des rubans créés depuis presque un siècle par les prédécesseurs de l'Imagier provençal. Fond satin bleu marine, velours sabré noir, il mesure 97 cm de longueur, 7,3 cm de largeur et sa principale originalité réside dans le fait qu'il se termine à chaque extrémité par une lune, chose qui n'a jamais existé auparavant. Ce détail lui confère la possibilité d'être porté d'un côté ou de l'autre, suivant la saison ou son envie.

Pour ce ruban, Léo Lelée a choisi deux thèmes décoratifs : la vigne et la grenade éclatée, en hommage à Théodore Aubanel. Fidèle à l'Art déco, son dessin est stylisé, géométrisé. Ainsi les feuilles de vigne s'inscrivent dans un carré et le dessin de la grappe de raisin est presque symétrique comme les motifs de la grenade (fleurs, fruits, feuilles et tiges) sur l'axe du ruban. Ces deux thèmes s'organisent en symétrie inversée afin qu'une lune soit occupée par la grenade et l'autre par la grappe. En regardant de plus près, on découvre que les dessins des guidons ont été complétés, adaptés et judicieusement organisés afin que le ruban tissé soit à la dimension du « *velout* » du début du xx^e siècle (plus ou moins un mètre de long, chaque femme adaptant la longueur du guidon de sa coiffe à son visage en enroulant plus ou moins le ruban autour du peigne).

Le dessin du guidon « grenade » (*page suivante, en haut*) a été complété d'une marguerite excentrée, portant en son cœur une plus petite évidée. Le dessin des pétales, leurs dimensions ont été choisies afin d'équilibrer les feuilles des fleurs encadrant la petite grenade du milieu. Au xviii^e siècle, sur les toiles imprimées, les broderies au point de Beauvais, les jupons boutissés, etc., le motif de la grenade était très fréquemment utilisé.

2. La description du ruban dans les paragraphes suivants est faite par Nicole Niel qui en a également fourni les photos.



De l'autre côté, le guidon « raisin » (*ci-dessous*) dont Léo Lelée a également modifié le dessin terminal en remplaçant la plus petite feuille par deux autres plus grandes et en dirigeant la tige vers les deux L de sa signature. Les pampres de vigne complètent l'adaptation.



D'autres rubans ont été créés depuis : le ruban de la reine d'Arles et celui des 500 ans de la Confrérie des gardians de Saint-Georges, tous deux imaginés et dessinés par madame Nicole Niel.

Le ruban Lelée vient d'être, il y a peu de temps, repris et tissé sur des fonds de couleurs différentes, c'est à mon avis fort dommage ; c'est faire preuve, en transformant une si belle œuvre, d'un manque total d'imagination et trahir à la fois Léo Lelée, le marquis de Baroncelli et madame d'Adhémar qui écrivait (*supra*) dans une de ses lettres : « Gardons toujours le bleu et le noir, c'est traditionnel et faisable, mais pour ceux qui sont en couleur, on peut à mon avis changer. »

Jean-François CHAUVET

LE PATRIMOINE : UN ENJEU CITOYEN

Parmi les nombreux anniversaires célébrés cette année, il en est un qui ne peut pas laisser insensibles les Amis du Vieil Arles : il s'agit des 40 ans de l'inscription en 1981 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de huit monuments réunis sous le vocable « Arles, monuments romains et romans ».

C'est l'occasion de permettre à Christian MOURISARD, membre de notre comité d'honneur, de s'exprimer sur ce sujet du patrimoine et ce, de la manière la plus légitime qui soit si l'on considère les nombreuses fonctions qu'il a occupées dans ce domaine, tant au niveau local comme adjoint au maire en charge du patrimoine que dans de nombreuses organisations nationales et internationales.

PROLÉGOMÈNES

« L'Assemblée nationale considérant qu'en livrant à la destruction des monuments propres à rappeler le souvenir du despotisme, il importe de préserver et conserver honorablement les chefs-d'œuvre des arts si dignes d'occuper les loisirs d'un peuple libre » - Décret de septembre 1792.

Dans la tourmente de la Révolution à quelques jours de la fin de la monarchie constitutionnelle, des députés sensibles, à juste titre, aux nombreux actes de vandalisme à l'encontre de bâtiments et monuments publics, choisissent de légiférer pour leur protection. Une première.

Le patrimoine souffre des risques naturels, c'est une certitude, tel le temple de Jupiter à Baalbek détruit en grande partie par plusieurs tremblements de terre. Mais il souffre bien plus encore des conflits armés, objet de destructions systématiques au nom d'idéologies de tous ordres. Comment, alors, ne pas évoquer et rendre hommage à Khaled al-Assad, directeur des antiquités de Palmyre, assassiné le 18 août 2015 alors qu'il tentait de protéger, contre l'obscurantisme, ce site syrien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ?

Mais pour aussi importants que sont ces dangers qui menacent le patrimoine, que sont-ils au regard de l'évolution de notre cadre de vie et de notre société, changeant elle-même de paradigme ?

Scientifiques, philosophes, sociologues, historiens et autres chercheurs comme Marc Halévy, physicien et philosophe français, parlent de bifurcations, de ruptures liées à une évolution démographique exponentielle et de ressources naturelles non renouvelables insuffisantes pour combler la demande.

Alors, au vu de la situation actuelle, unique dans l'histoire de l'humanité, le patrimoine s'inscrit-il encore au cœur de nos préoccupations ?

LÉGISLATION

La conscience de la préservation et de la conservation du patrimoine, née à la Révolution de 1789, se concrétise quelques décennies plus tard, sous le règne de Louis-Philippe, précisément le 25 novembre 1830, avec la création du poste d'inspecteur général des monuments historiques et la nomination de Ludovic Vitet, prédécesseur de Prosper Mérimée.

Celui-ci créera en 1834 la Commission des monuments historiques. Après un immense travail d'inventaire, une première liste de 934 édifices sera établie, dont l'amphithéâtre d'Arles, pour un classement au titre des monuments historiques en 1840.

Du début de la Révolution à nos jours, plusieurs lois seront votées pour améliorer la gestion et la protection du patrimoine national :

- 30 mars 1887, procédures de classement et portées juridiques sur les droits et devoirs des propriétaires ;

- 1905, loi de la séparation des Églises et de l'État à qui est confiée, ainsi qu'aux collectivités locales, la responsabilité des édifices cultuels ;

- 31 décembre 1913, loi sur les monuments historiques, qui constitue le fondement du système d'intervention de l'État, justification du classement, et institue la possibilité de classer des biens en l'absence du consentement du propriétaire. Cette loi qui fera foi durant des décennies sera amendée et complétée à plusieurs reprises. Elle sera insérée en 2004 dans le Code du patrimoine ;

- loi du 23 juillet 1927, qui instaure un second niveau de protection : l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

- loi du 4 août 1962, dite loi Malraux, qui introduit la notion de secteur sauvegardé ;

- enfin, dans ce bref raccourci législatif, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui « modernise » les modalités de protection du patrimoine, avec l'introduction en droit français de l'inscription des biens français au patrimoine par l'Unesco, en lien avec la gestion et le règlement d'urbanisme et la notion de zone tampon.

LE DÉBAT CITOYEN

En novembre 2016, je participais en tant que vice-président d'Icomos France, à l'organisation d'un colloque intitulé « Patrimoine et débat public : un enjeu citoyen ». Dans mon discours d'ouverture, je rappelais le thème des Journées européennes du Patrimoine de l'année : « Patrimoine et démocratie ».

La gestion du patrimoine implique en effet nécessairement la participation des publics concernés et de l'ensemble des citoyens à l'élaboration des décisions.

Dans l'esprit et la philosophie de la Convention de Faro – traité multilatéral du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société –, la place de l'humain dans l'appropriation du patrimoine est primordiale. Or, nous savons tous que la gestion de celui-ci, dans sa globalité, est souvent source de conflit dans la vie quotidienne de la cité.

À titre d'illustration, lors de travaux de restauration du théâtre antique, le président des Amis du Vieil Arles (AVA), Henri Cérésola, s'était ému de certains d'entre eux. Faute de concertation et de dialogue, une mauvaise polémique était née...

Cette dernière, risquant de remettre en cause jusqu'au financement même des travaux par les partenaires institutionnels, une réunion en mairie s'est rapidement imposée. Ce n'est que grâce à celle-ci, en présence du maire et de l'ensemble des parties prenantes, que le quiproquo fut levé par une explication par l'architecte en chef sur le sens et les choix voulus dans le cadre de cette restauration.

Des rencontres périodiques entre élus, services de la ville et membres de l'association des AVA furent alors décidées. Ce conflit, bénéfique à tous, modifia profondément les rapports créant un climat de respect, de confiance et d'amitié durable en vigueur à ce jour.

La Convention de Faro, adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011. Tous les États européens ne l'ont pas signée ou ratifiée. C'est le cas de la France... La France, qui pourtant avait participé activement à son écriture... Alors pourquoi ne pas y adhérer ? D'autant qu'à l'inverse d'autres textes européens, elle ne crée pas d'obligation, proposant seulement des orientations...

Son principal objet, sa philosophie : chercher des moyens créatifs pour développer et gérer le patrimoine avec la participation active de la société civile.

La Convention de Faro, dans ses objectifs, est ainsi particulièrement claire en ce qu'elle :

a) reconnaît que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle telle que définie dans la déclaration universelle des droits de l'homme ;

b) reconnaît une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel ;

c) fait ressortir que la conservation du patrimoine culturel, et son

utilisation durable, ont comme but le développement humain et la qualité de vie ;

d) prend les mesures nécessaires pour l'application des dispositions de la présente convention en ce qui concerne :

- l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle ;

- la meilleure synergie des compétences entre tous les acteurs publics, institutionnels et privés concernés.

Sommes-nous alors si éloignés de la gestion de notre patrimoine local ? Celle-ci, qui, au-delà des labels, des plans de gestion, de nos obligations réglementaires, rend de façon quasi-obligatoire certaines méthodologies :

1) la réalisation d'un état des lieux, la connaissance des patrimoines, qu'ils soient :

- patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO,

- monument historique classé inscrit,

- secteur sauvegardé,

- sites environnementaux et archéologiques ;

2) le regard historique sur la politique de notre patrimoine national et local ;

3) le partenariat institutionnel, au regard des strates administratives : État, région, département et ville ;

4) la mise en réseaux :

- des associations directement liées au patrimoine œuvrant à la protection du patrimoine et aux pratiques liées à sa gestion,

- du monde associatif, si souvent en première ligne, pour défendre, protéger, préserver et animer le patrimoine ;

5) dans le cadre de l'animation et de la médiation, la réalisation d'études des publics, nécessaires pour prendre en compte l'évolution, la ou les demandes et les attentes de nos concitoyens ;

6) enfin, sous la responsabilité première des services institutionnels et la participation des réseaux précédemment cités, la mise en place d'une politique stratégique prenant en compte la préservation, la restauration, la valorisation et l'animation de nos patrimoines comme de la mise en place de plans pluriannuels.

Sur un plan local, c'est sur ces bases, que les élus et les techniciens ont travaillé, rédigeant une feuille de route, enrichie d'un partenariat avec le monde associatif et plus particulièrement les AVA.

Il est donc légitime de penser qu'à Arles, nous avons les outils et une grande partie des réponses, à la gestion démocratique du patrimoine.

À ce jour, on ne peut que rendre hommage à la volonté qui a animé les élus de notre ville, de créer le service du patrimoine dans les années 1990. Comment ne pas évoquer Jean-Maurice Rouquette qui fut l'artisan du dossier d'Arles à l'inscription de nos monuments romains et romans au patrimoine mondial en 1981 dont nous fêtons le quarantième anniversaire.

La mise en place du plan patrimoine antique sous la houlette de Michel Vauzelle, alors président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien du premier ministre d'alors Lionel Jospin, fut également un élément décisif dans la valorisation de notre patrimoine.

Je n'oublierai pas les techniciens qui ont donné vie à la volonté politique et trouvé les outils de médiation vis-à-vis de tous les publics, avec en point d'orgue l'organisation toujours très populaire, des « journées européennes du patrimoine ».

Grâce au service du patrimoine, en effet, la mobilisation de l'ensemble des associations lors de ces journées, démontre que nous sommes dans le droit fil des principes et des critères de Faro : « les initiatives civiques permettent aux institutions et aux communautés de renforcer leur capacité de décision, de penser leur processus de développement, assurant ainsi que le patrimoine contribue aux dynamiques sociales, culturelles et économiques des communautés. »

CONCLUSION

La politique patrimoniale nécessite une continuité dans le temps, hors des querelles politiciennes ou de personnes. L'essentiel est sans cesse menacé par l'insignifiant, a dit René Char.

Dans ces périodes de transition, de mutation et parfois de crainte et d'inquiétude liées à l'avènement d'un nouveau monde, comme évoqué en introduction, le patrimoine devient plus que jamais un enjeu citoyen et un repère. Il est partie prenante de cet essentiel.

Il ne représente pas seulement notre histoire, il permet de comprendre le présent et d'anticiper l'avenir.

Il est à la fois la mémoire d'un passé commun à toute l'humanité mais déjà une partie de la mémoire de notre futur...

Christian MOURISARD

ANNEXE

Attendus introduisant la promulgation de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO.

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session :

Constatant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables,

Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde,

Considérant que la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder,

Rappelant que l'Acte constitutif de l'Organisation prévoit qu'elle aidera au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet,

Considérant que les conventions, recommandations et résolutions internationales existantes en faveur des biens culturels et naturels démontrent l'importance que présente, pour tous les peuples du monde, la sauvegarde de ces biens uniques et irremplaçables à quelque peuple qu'ils appartiennent,

Considérant que certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière,

Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers nouveaux qui les menacent il incombe à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, par l'octroi d'une assistance collective qui sans se substituer à l'action de l'État intéressé la complétera efficacement,

Considérant qu'il est indispensable d'adopter à cet effet de nouvelles dispositions conventionnelles établissant un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle organisé d'une façon permanente et selon des méthodes scientifiques et modernes,

Après avoir décidé lors de sa seizième session que cette question ferait l'objet d'une Convention internationale,

Adopte ce seizième jour de novembre 1972 la présente Convention.

IN MEMORIAM : DOCTEUR PHILIPPE VALON

Le 21 juillet dernier, Philippe Valon nous quittait après un long combat. Il avait 70 ans. Arrivé à Arles il y a 40 ans, où il rencontra son épouse, Paule Birot-Valon, aujourd'hui adjointe au maire d'Arles, Philippe Valon a marqué de ses passions, de sa générosité et de sa culture tous ceux qui ont eu la chance de le rencontrer.

Patrick de Carolis, maire d'Arles, lui a rendu un hommage bouleversé lors de ses obsèques en la primatiale Saint-Trophime, y associant l'ensemble du Conseil municipal.

Son attachement à notre ville, sa connaissance et sa culture de l'histoire d'Arles, en faisaient un véritable passionné depuis plus de 40 ans. Il avait aussi cette passion pour l'art roman, symbole de simplicité, pour l'archéologie, l'histoire de la médecine, la peinture... Son importante bibliothèque foisonne de livres anciens médicaux, sur l'histoire d'Arles, le costume, les abbayes romanes, cisterciennes... Cette bibliothèque est complétée d'objets anciens, en particulier de médecine, d'anesthésie. Elle s'est également enrichie de tableaux sur différents thèmes. C'était un amateur « éclairé ».

Il aimait faire partager cet attachement arlésien à ses nombreux amis, faisant visiter sa ville d'adoption en expliquant, développant ses différents aspects et époques, en racontant telle anecdote sur tel personnage arlésien, sur une rue, une façade...

Il a su transmettre son amour des vieilles pierres, de l'histoire, de l'art, et tellement d'autres choses, d'abord à son fils, et ensuite à ses petites-filles. Elles se sont tellement bien appropriées cet héritage culturel, historique, patrimonial que, bien que leur résidence principale ne soit pas à Arles, elles participent aux nombreuses manifestations culturelles de la ville (*pegoulado*, fête du costume, festival *Arelate les journées romaines*, etc.)

Le docteur Philippe Valon a assuré pendant plus de 22 ans, de 1986 à 2008, en tant qu'anesthésiste/réanimateur, la médicalisation de toutes les manifestations taurines, camarguaises et espagnoles, dans les arènes d'Arles. Et ceci de façon entièrement bénévole. Son attachement aux différents aspects de la tauromachie, aux arènes et à la ville d'Arles était pour lui primordial, ainsi que la sécurité des personnes, professionnels ou amateurs, qui affrontaient le taureau. Pour lui, côté danger, il n'y avait pas de différence entre course camarguaise et corrida : une corne de taureau, espagnol ou camarguais, c'est une corne, et quand elle pénètre, les blessures et les dégâts sont souvent gravissimes.

C'est en 1985, après la *cornada* subie par Ortega Cano, qu'Hubert Yonnet, *empresa* des arènes, et Jean-Pierre Camoin, maire d'Arles, ont décidé de faire des travaux pour adapter l'infirmierie à une meilleure qualité de soins. Sachant que Philippe Valon avait une expérience dans le domaine, comme médecin anesthésiste/réanimateur et urgentiste ayant déjà assuré des médicalisations de courses camarguaises dans des arènes de village, ils lui ont demandé de prendre en charge l'organisation d'une véritable infirmierie. Jean-Pierre Camoin a également sollicité le docteur Scheiner, chirurgien-orthopédiste à l'hôpital d'Aix-en-Provence, pour travailler sur le projet. Les travaux furent rapidement entrepris et l'infirmierie a pu être opérationnelle pour la fêria de Pâques de 1986. Elle a été conçue toute en longueur, un peu en courbe, car il fallait s'adapter à l'architecture de l'amphithéâtre et respecter les directives des Monuments historiques. Finalement, cela a permis de disposer de quatre pièces en enfilade, chacune servant de sas, jusqu'à la salle de soins appelée « bloc opératoire », et d'avoir un accès direct sur le *ruedo*, la piste et une issue extérieure pratique et rapide, permettant le stationnement des ambulances. Philippe Valon s'est occupé de l'agencement et du matériel de réanimation, de son entretien et de sa disponibilité.

Deux faits très graves ont marqué son action au sein des arènes d'Arles :

- le 3 juillet 1989, le terrible accident de Jacky Siméon à la Cocarde d'Or (plaies de l'artère et de la veine fémorales). Présent dans les arènes, il est immédiatement intervenu, assurant les premiers soins de réanimation. La rapidité de la prise en charge du raseteur a permis de le réanimer et de stabiliser son état avant son transfert au bloc opératoire du Centre hospitalier d'Arles ;

- cette année 1989 fut dramatique, puisqu'à la fêria de septembre, ce fut le sinistre accident de Nimeno II, sans coup de corne mais avec la fracture d'une vertèbre cervicale. Il était tétraplégique, en arrêt respiratoire, mais conscient. Ce furent donc essentiellement des soins médicaux urgents de réanimation qui furent prodigués par le docteur Valon avant l'évacuation pour l'hôpital de la Timone à Marseille.

Arles retiendra de Philippe Valon l'image d'un homme au service de ses concitoyens, sauvant non seulement des vies, mais transmettant « la vie » par ses échanges passionnés sur tout ce qu'il aimait avec les siens, dans un esprit de fête et de partage.

Les Amis du Vieil Arles renouvellent l'expression de leurs chaleureuses condoléances à Mme Paule Birot-Valon et à sa famille et la remercient de leur avoir permis de retracer cet hommage à son époux.



Supplément au n° 187 du bulletin des A.V.A.

Entre Nous

Même si la situation n'est pas encore totalement revenue à la normale, ce fut un réel plaisir pour tous vos administrateurs que de faire leur « rentrée des classes » ! Ambiance de retrouvailles après ces « grandes vacances », plus grandes que les estivales habituelles, pour les raisons que nous avons tous subies, qui a donné à tous un nouvel élan propice à aborder avec dynamisme et ferveur l'ordre du jour copieux de ce conseil d'administration « en présentiel », ce premier mercredi de septembre.

Ce journal va donc nous permettre d'évoquer tous les sujets que nous avons abordés et les débats qu'ils ont pu générer, comme nous en avons presque perdu le souvenir depuis plus de six mois de virtualité ! C'est tout d'abord une évocation chronologique de l'actualité depuis le dernier bulletin, actualité que nos partenaires ont particulièrement animée. Ce furent tout d'abord par Festiv'Arles, début juillet, les fêtes d'Arles et la cérémonie au cœur de notre théâtre antique consacrant publiquement le 24^e règne, notre reine Camille HOTEMAN et ses demoiselles d'honneur magnifiant à cette occasion le costume pour le début d'un règne qui va animer pour les trois prochaines années l'histoire de notre ville et participer à son rayonnement culturel. Omniprésentes tout l'été, elles le furent particulièrement en cette fin août à l'étang des Aulnes où s'est déroulé le 3^e Forum rassemblant les cultures provençales sous la direction du président du Collectif Prouvènço, Jean-Pierre RICHARD, nouvellement élu au Conseil régional, manifestation à laquelle les AVA sont fiers d'avoir été dignement représentés par l'un de nos deux vice-présidents, Remi VENTURE, lui-même majoral du Félibrige, s'il est encore besoin de le rappeler. Un autre évènement a marqué cette saison, c'est l'initiative attachante de Michèle RICARD, membre de notre comité d'honneur, qui a décidé d'honorer la mémoire de son père en lui consacrant un musée au domaine de Méjanas, lequel nous apprend tout ce que nous pensions savoir de la vie de Paul RICARD et de l'histoire de ce lieu emblématique en Camargue. Les AVA ont à cœur de s'y rendre très vite en groupes. Fin juillet, se furent les sixièmes retrouvailles annuelles des Napoleons avec Arles et l'occasion d'évoquer leur futur immédiat avec le projet de « Villa Médicis de l'innovation » au cœur d'Arles dans l'école Portagnel, qui deviendra

alors un centre actif de séminaires afin d'y accompagner des auteurs à projets « impactants », membres de l'économie sociale et solidaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir régulièrement tant l'effet culturel et positif pour notre ville est important. Comment ne pas évoquer le succès des festivals de nos partenaires et amis (dont certains siègent au conseil d'administration) ARELATE et PEPLUM, succès depuis 15 ans pour l'un et 30 ans pour l'autre, aujourd'hui enviés et copiés, qui donnent à notre ville en cette fin d'août une ambiance romaine inégalable de véracité, vécue et appréciée en famille.

Deux sujets ont retenu particulièrement notre attention car l'urgence était de mise. Ce fut tout d'abord la participation des AVA aux Journées européennes du patrimoine et simultanément à la fête des associations. C'est aujourd'hui chose faite et le bilan de ces journées est très positif en premier par la tenue de notre stand sur les Lices qui a reçu de nombreuses visites et déclenché des adhésions (merci à nos déménageurs et médiateurs bénévoles). En second, grâce à l'accompagnement bienveillant et éclairé de notre guide d'exception, Jean-Marc BERNARD, attaché au service du Patrimoine de la ville, et à la complicité amicale du collectif « Arles 2028 », pour une balade dont le thème officiel était : « Pour une nouvelle approche du paysage urbain d'Arles et de son patrimoine. » Cette balade a conduit de nombreux participants tout au long du boulevard des Lices, puis Clemenceau, de porte en porte, actuelle, ancienne, disparue, depuis la porte d'Auguste dans les remparts jusqu'aux Carmes déchaussés, en prenant soin d'évoquer tout d'abord l'existence de celles que le temps ne nous permettait pas de découvrir, porte de la Cavalerie, porte Agnel, portes sur le Rhône, puis la porte du Marché neuf détruite par le modernisme, et à l'inverse celle créée virtuellement par la percée de la rue Gambetta. La balade étant arrivée à son terme, à proximité immédiate du pont autoroutier, un cercle de débat s'est improvisé afin d'évoquer l'opportunité d'aménagements urbains envisageables par la requalification de la RN113 dans le cadre de la réalisation du contournement autoroutier d'Arles. N'oublions pas que depuis l'origine des études les AVA participent aux réflexions et travaux du comité de pilotage pour ce projet de contournement. Le moment venu, pour la RN113, en complément de la concertation juste démarrée par la ville, les AVA seront officiellement consultés et nous ferons alors appel à toutes vos idées afin d'imaginer les futures portes pour une approche repensée du patrimoine arlésien.

L'autre sujet important et en perspective concernait l'organisation de la cérémonie anniversaire des 50 ans de notre renaissance qui se déroulera le dimanche 14 novembre prochain et dont le lieu est encore soumis à des incertitudes ; si à l'origine la salle des fêtes avait été retenue, elle est aujourd'hui réquisitionnée comme « vaccinodrome municipal » ; d'autres lieux sont évoqués comme le théâtre municipal, mais aucun n'est arrêté à ce jour. Par contre le programme est aujourd'hui bien finalisé et il comprendra deux interventions :

l'une de Christophe GONZALEZ évoquant l'actualité « en général » et arlésienne en particulier en cette année 1971, et la seconde, en duettistes confirmés, pour Marie-Rose BONNET et Remi VENTURE qui raconteront l'histoire des AVA pendant ces 50 années. Des témoignages de membres fondateurs et membres du Comité d'honneur viendront compléter cette évocation « historique » et un gâteau anniversaire partagé entre amis et sympathisants devrait clôturer cette après-midi du dimanche.

Par une conjonction exceptionnelle de facteurs favorables, autrement appelée « alignement de planètes », cet anniversaire sera précédé quelques jours avant par la célébration par la ville du 40^e anniversaire du classement au patrimoine mondial par l'UNESCO de nos huit monuments emblématiques « romains et romans ». « Notre » adjointe au Patrimoine, madame Sophie ASPORD, évoquant cet anniversaire, a d'ailleurs rappelé à bon escient que nous devons cette reconnaissance par l'UNESCO certes à la qualité même de ces monuments, mais aussi et surtout au fait qu'Arles est l'exemple même d'une ville qui a su vivre, évoluer et s'adapter au fil du temps, bien au-delà du Moyen Âge et jusqu'au XXI^e siècle sans interruption.

D'autres sujets ont aussi fait l'objet d'échanges d'informations et de décisions importantes pour certains. Comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, le tableau de saint Roch est actuellement en cours de restauration par un artisan installé à Archéomed ; cela va permettre sa conservation pérenne à tous les vents et sa réinstallation sur la place éponyme d'origine, peut-être en ce dimanche de novembre. Concernant la restauration du second tableau de Raspal pour lequel les AVA ont lancé en 2019 une souscription qui a atteint avec succès ses objectifs, après un échange constructif avec les différents acteurs majeurs de ce dossier, une projection a pu être réalisée comprenant le ferme espoir de l'aboutissement de l'opération dans les prochains mois. Il restera alors à (re)trouver un emplacement d'installation pour ces deux immenses tableaux pour lesquels les murs du Musée Réattu sont trop exigus... Ceux de la primatiale Saint-Trophime ?

Les AVA ont aussi en cours la préparation de deux ouvrages. En partenariat avec l'association « Rencontre avec le Patrimoine religieux », elle-même reconnue comme « éditeur en région Centre Val de Loire », ce projet porte sur l'édition du livre de Michel BAUDAT, « Arles et la création artistique, l'art religieux du XV^e au XX^e siècle ». Ce projet d'édition d'un ouvrage d'art constituera alors la plus importante synthèse relative au patrimoine religieux arlésien par un spécialiste qui, en raison de ses fonctions au Service des Archives de la Ville, possède une connaissance précieuse de la thématique historique développée ; par cette initiative de Michel BAUDAT, administrateur des AVA, notre association confirme le grand intérêt qu'elle porte au riche patrimoine religieux, édifices et mobilier, de notre ville.

Le second ouvrage préparé par Nicole NIEL et Jean-François CHAUVET porte sur le thème de « l'iconographie du costume d'Arles » ; il est aujourd'hui bien avancé et il est envisagé par les auteurs, et les AVA, d'en assurer la publication courant 2022, profitant de l'opportunité du label « pays d'Arles, capitale de la culture provençale »... Affaires à suivre !

Un autre sujet que notre conseil d'administration suit avec beaucoup d'intérêt est celui de la création du musée taurin dont Robert RÉGAL nous a déjà entretenus dans le dernier bulletin et dont l'évolution suit son cours très favorablement grâce à l'implication des membres *aficionados* de l'AMTA (Association pour le musée taurin d'Arles) et la volonté affirmée de la ville et de ses mécènes publics et privés.

Faisant « comme si » tout est redevenu normal, le conseil d'administration s'est attaché à préparer une reprise de nos activités traditionnelles, visites, rencontres et conférences, et même la préparation de notre sortie annuelle plusieurs fois remise mais maintenue en mai 2022 vers Béziers et le Canal du Midi. Parmi ces activités essentielles, c'est avec un réel plaisir que nos étudiants en provençal ont repris le chemin de leur classe début septembre sous la conduite bienveillante et experte d'Odyle RIO, qui malgré ses soucis personnels importants « maintient la barre » avec l'aide précieuse de nos professeurs dévoués et bénévoles ; qu'ils soient tous remerciés de leur ardente fidélité.

Notre trésorier Jean-Marie LOPEZ a présenté une situation actualisée de notre trésorerie, comprenant l'enregistrement du versement de notre subvention municipale traditionnelle... et appréciée, mais aussi celui du paiement des cotisations de nos adhérents, fondamentale pour les AVA, en soulignant la très grande majorité des règlements mais aussi la centaine de retardataires.

Nous n'avons pas manqué de faire un point sur nos relations avec les services de la Ville. Depuis plus d'un an nous sommes dans l'attente d'un relationnel régulier et efficace avec la nouvelle équipe municipale dont nous comprenons très bien l'ampleur de la tâche liée à la découverte des besoins réels et prioritaires de la ville, de ses quartiers et hameaux, de ses habitants, mais aussi de son patrimoine, déclenchant de fait une disponibilité restreinte ; car même si nous sommes entendus et écoutés par tous, il reste à créer entre nous ce lien qui nous permettrait d'apporter notre contribution à la résolution simplifiée de certaines questions ou dossiers, dont nos administrateurs sont par ailleurs instruits depuis un long temps. Cette communication est essentielle pour nos activités et nous attendons avec une certaine impatience les résultats positifs de la restructuration de l'organisation des services officialisée lors du dernier conseil municipal de septembre.

Comme l'a écrit Jean de la Fontaine : « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. » Mais cela doit rester Entre Nous !

Vincent RAMON

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

Présidents d'honneur

FRÉDÉRIC MISTRAL
ÉMILE FASSIN
PIERRE FASSIN
ANDRÉ VAILHEN-REMACLE
RENÉ VENTURE
HENRI CÉRÉSOLA

Anciens présidents

AUGUSTE VÉRAN 1901-1903
AUGUSTE LIEUTAUD 1903-1923
JEAN LANDRIOT 1971-1974
RENÉ VENTURE 1974-1987
THÉRÈSE GUIRAUD 1987-1990
HENRI CÉRÉSOLA 1990-2011

COMITÉ D'HONNEUR

Guy BONNET - Louis BOREL - Jean-Paul CAPITANI
Patrick de CAROLIS - Christian MOURISARD
Pierre DOUTRELEAU - René GARAGNON
Jean-Claude GOLVIN - Christian LACROIX
Henri LAURENT - Claude MAURON
Roger MERLIN - Vera MICHALSKI-HOFFMANN
Françoise NYSSSEN - Erik ORSENNA - La Reine d'Arles
Michèle RICARD - Odyle RIO - Dominique SÉRÉNA-ALLIER
Claude SINTÈS - Henri VEZOLLES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Vincent RAMON

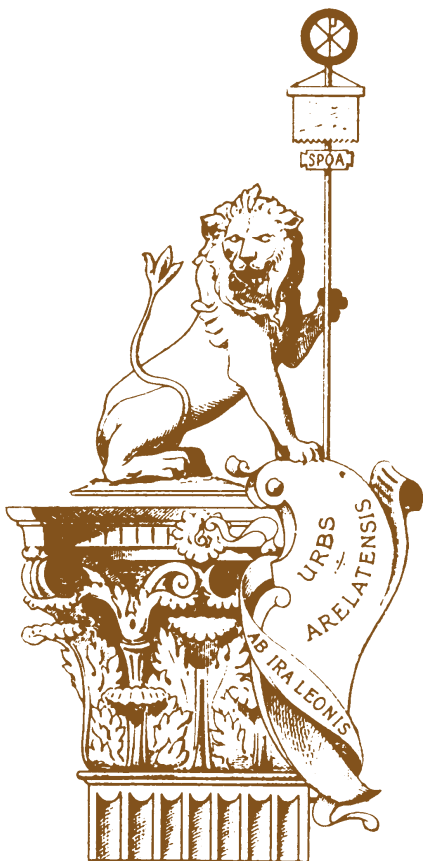
Vice-présidents : Remi VENTURE, Pierre VELLY

Secrétaire : Annie DENIS

Trésorier : Jean-Marie LOPEZ

Trésorière adjointe : Françoise PONSDASSERRE

A. ARNOULT, M. BAUDAT, M.J. BOUCHE,
A. BROCHUT, J.F. CHAUVET,
G. FRUSTIÉ, J.P. GILLES, J. GONDAT, Ch. GONZALEZ,
P. MILHAU, Ch. PAUL, J. PITON, R. RÉGAL.



Dépôt légal 3^e trimestre 2021
Directeur de la publication : V. RAMON
ISSN 0988 - 9531

Création - Impression
CDI Imprimerie - Valence

